

sommaire

5 Présentation
de la banque

6 Conseil
d'administration

7 Allocution de la
Présidente du conseil
d'administration

8 Mot du directeur
général

10 Environnement
économique

12 Actionnariat

14 Le Titre ATB

16 Activités,
performances
et perspectives

28 Marketing et
communication

30 Contrôle

34 Gouvernance

42 Bilan social

44 Affectation
du résultat

46 Rapports des
commissaires
aux comptes

58 États financiers

96 Le Groupe ATB

116 Rapports des
commissaires
aux comptes
consolidés

124 États financiers
consolidés

150 Résolutions
adoptées



Notre Raison d'Être

Œuvrer pour la création de richesses et offrir des services financiers de haute qualité

Nos valeurs

L'Excellence et le Plaisir de Servir

L'Innovation, la Création et l'Ouverture d'Esprit

L'Honnêteté, l'Intégrité et le Respect de l'Individu

L'Élévation du secteur bancaire et de l'économie

Présidente

Mme Randa SADIK

Vice-Président

Mr Ferid ABBES

Administrateurs

Mr Nasri MALHAME
Mr Walid M. SAMHOURI
Mr Ghassen TARAZI
Mr Naïm EL HUSSEINI
Mr Firas ZAYYED
Mr Ridha ZERZERI
Mr Mohamed BEN SEDRINE

Administrateur représentant
les petits Porteurs

Mr Yahia BAYAHI

Administrateurs Indépendants

Mr Ali DEBAYA
Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS

Secrétaire du Conseil

Mr Riadh HAJJEJ

Cabinets de Commissariat
aux Comptes

- Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte
- La Générale d'Audit et Conseil GAC.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Madame Randa Sadik
Présidente du Conseil
d'Administration

Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de présider cette trente septième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Dans son dernier rapport sur l'économie mondiale, le FMI a annoncé une baisse de la croissance en 2019 à 2,19% contre 3,6% enregistrée en 2018. Celle-ci a concerné les plus importants pôles économiques mondiaux dont notamment la zone Euro dont la croissance est passée de 1,9% en 2018 à 1,2% en 2019. La faible performance de la zone Euro est essentiellement due à la régression de la production industrielle à -1,7% en 2019 contre une croissance de 0,9%. Cette récession de la production industrielle a fortement impacté les exportations tunisiennes qui ont enregistré une baisse à prix constants de 5% en 2019 contre une hausse de 3,5% en 2018.

Globalement, la croissance du PIB tunisien a atteint 1% en 2019 contre 2,7% en 2018. Ce ralentissement est essentiellement dû à la baisse de la valeur ajoutée des industries manufacturières de 0,7%, de celle des industries non manufacturières de 1,8% et à la faible croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche (+0,8% en 2019 contre 11,3% en 2018).

En dépit d'une relative détente des pressions inflationnistes à 6,7% en 2019 contre 7,3% en 2018, la Banque Centrale n'a pas procédé au cours de l'exercice 2019 à une révision de taux, considérant que des risques inflationnistes pèsent toujours sur l'économie tunisienne.

Au niveau du Marché Monétaire et suite à la décélération du rythme de croissance des financements à l'économie, l'année 2019 a été caractérisée par une détente des pressions sur la liquidité bancaire avec un encours moyen des interventions de la BCT de 11,8 milliards TND au mois de décembre 2019 contre 16 milliards TND une année auparavant.

Au sein de cette conjoncture, l'ATB a continué son développement enregistrant une hausse de 12,6% en 2019 de ses dépôts et 16% de ses crédits bruts. A travers une politique commerciale efficiente, surtout au deuxième semestre 2019, notre banque a focalisé sa stratégie sur la protection de ses parts de marché sans pour autant négliger l'aspect prudentiel et la solidité financière. Nous avons en outre relevé le taux de couverture de créances classées de 67,9% à 73,8%. La banque a continué à améliorer son LTD pour se rapprocher, dans les délais impartis, du seuil minimal de 120% fixé par la BCT. La banque termine l'année 2019 à 124,4%. La limite minimale du ratio LCR a aussi été respectée en terminant l'année 2019 à 103%. Le ratio de solvabilité a atteint fin 2019 10,49%, soit un taux supérieur à la limite BCT de 10%.

Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires,

L'année 2019 représente un tournant dans la vie de notre banque avec l'avènement d'une nouvelle Direction Générale depuis notamment le 01 juillet dernier. Un travail de fond a été entrepris depuis cette date à travers un diagnostic approfondi de la situation financière, opérationnelle, organisationnelle, commerciale et concurrentielle de notre banque ; et ce à l'effet d'aboutir à l'élaboration d'un nouveau plan de développement stratégique pour la période 2020-2024.

La nouvelle stratégie vise la réalisation d'un ensemble d'objectifs dont notamment l'augmentation de nos parts de marché, la transformation de la structure de nos ressources vers les moins coûteuses, la maîtrise de l'évolution de notre ratio d'exploitation, le tout dans le but de faire progressivement croître notre ROE. Ces objectifs stratégiques ont été fixés en gardant comme filigrane nos fondamentaux stratégiques relatifs au strict respect des normes prudentiels et de liquidité. La nouvelle stratégie prévoit aussi un renforcement des fonds propres de l'ATB afin de se préparer face à l'impact de l'application de la norme IFRS9 et respecter la réglementation tant locale qu'internationale visant le renforcement des fonds propres des banques.

Notre nouvelle stratégie oeuvrera essentiellement pour :

- La refonte de nos politiques commerciales au niveau des segments/produits et des canaux de distribution.
- Le renforcement des fonctions compliance et risk management pour en faire les piliers de toutes les fonctions business et support.
- La valorisation de nos ressources humaines via la mise en place d'une stratégie RH visant à renforcer la culture de l'excellence et capter les meilleures compétences.

Cette stratégie a été élaborée en tenant compte des impératifs organisationnels et techniques du projet de refonte du Système d'Information de la Banque pour mettre en place le Global Banking T24 dont les travaux ont commencé depuis avril 2019.

Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires,

Nous sommes parfaitement conscients de l'importance des défis économiques nationaux et régionaux auxquels fait face l'ATB et l'ensemble des acteurs du secteur bancaire tunisien. Cette conscience nous a poussés à réviser la stratégie de notre banque afin de lui permettre de réaliser les investissements nécessaires pour faire face à ces défis et renforcer son positionnement concurrentiel tout en garantissant sa rentabilité et sa solidité financière.

Enfin, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer le développement de la banque et sa pérennité.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Ahmed Rjiba
Le Directeur Général

**Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers invités,**

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

Permettez-moi, au début de mon intervention, de vous exprimer ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, mes remerciements pour la confiance que vous avez placée en ma personne pour diriger l'ATB, cette banque dans laquelle j'ai acquis et développé mes compétences, pour ensuite la quitter vers d'autres expériences réussies, et pour enfin revenir à la tête de cette honorable institution. J'y reviens parfaitement conscient des responsabilités qui m'incombent et déterminé à mettre mes compétences à son service pour réaliser un parcours jalonné d'excellentes performances.

L'année 2019 n'a pas dérogé à la fragilité de la croissance économique tunisienne observée depuis 2011, le PIB a en effet enregistré une croissance de 1% contre 3,1% programmée dans le budget de l'Etat et 2,7% réalisée en 2018. Cette croissance chétive a été essentiellement induite par la faible performance du secteur des industries manufacturière plombé par une demande européenne en baisse. En effet les exportations du secteur des industries mécaniques et électriques ont régressé de 2,4% par rapport à 2018 ; les exportations des industries du textile, de l'habillement et du cuir ont enregistré une baisse de 6% par rapport à 2018 ; l'activité du raffinage a de son côté subi un repli de 87% par rapport à 2018 suite à l'arrêt de production de la STIR pour une période de 11 mois en 2019. La croissance de 2019 a en effet été principalement tirée par les performances des services marchands grâce notamment à une bonne saison touristique qui a affiché une hausse de 10,9% du nombre des nuitées hôtelières et une hausse de 7,5% de la valeur ajoutée du secteur du transport aérien.

En conséquence de la baisse du rythme de croissance global de l'économie tunisienne, les concours bancaires à l'économie ont à leur tour subi une décélération de leur rythme de croissance de 8,9% en 2018 à 3,6% en 2019. Ce ralentissement a concerné aussi bien les crédits aux entreprises (+4,7% contre +10,2% en 2018), que ceux destinés aux particuliers (+0,4% contre 5,5% en 2018). Le rythme de croissance des dépôts bancaires s'est pratiquement maintenu à son niveau de 2018 avec 9,3% en 2019 contre 9% l'année précédente.

Au niveau de l'ATB, après un premier semestre marqué par une régression des performances, l'effort du deuxième semestre a permis, malgré la morosité économique, de redresser la barre et de terminer l'année avec une croissance à deux chiffres en termes de dépôts et crédits. Parallèlement à cet effort de développement pour consolider nos parts de marché, un ensemble d'actions a été entrepris pour le pérenniser et garantir sa rentabilité.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Dès notre prise de fonction, nous avons simultanément orienté nos actions sur deux axes :

- Hausser le volume d'activités pour atteindre un niveau permettant à la banque de se placer en tant qu'acteur principal à l'échelle sectorielle, vis-à-vis de l'ensemble des segments de sa clientèle, ainsi que vis-à-vis de ses concurrents.
- Entamer un programme de révision approfondie du plan de développement stratégique de la banque pour construire les fondements d'un développement sain et durable permettant à la banque une forte rentabilité et une solidité financière pour relever tout obstacle résultant des troubles sociaux ou économiques, à l'instar de ce que vit le pays et le monde suite à la pandémie COVID19.

Sur le plan activités, nous avons oeuvré à la redynamisation de notre force de vente pour reconquérir notre clientèle historique, et attirer de nouveaux clients parmi les plus grands et meilleurs acteurs économiques du pays. Nous avons en outre procédé à l'édition d'un ensemble de procédures commerciales, afin de garantir une efficacité maximale entre les différentes unités concernées par le contact et le service client (agences ; zones ; directions centrales du retail, du corporate et de la trésorerie). Cette dynamique commerciale a été instaurée en garantissant un total respect des niveaux de contrôle et de maîtrise des risques.

Cette approche commerciale a permis à l'ATB de transformer la baisse de ses crédits de -1,7% enregistrée à fin juin 2019 (comparée à décembre 2018) en une hausse de 16% à fin 2019. Quant aux dépôts, après une légère stagnation à fin juin 2019 (+1,6% comparée à décembre 2018) la banque a terminé l'année 2019 avec une croissance à deux chiffres (+12,6%).

Durant le deuxième semestre 2019, nous avons aussi axé nos travaux sur le volet recouvrement en révisant les procédures pour :

- Affecter les responsabilités de manière efficiente,
- Garantir aux agences et zones un interlocuteur recouvrement unique au niveau du siège,
- Eliminer les points de redondance et la dilution des responsabilités.

Ces actions organisationnelles, combinées à une campagne intense de recouvrement et à l'expansion de notre portefeuille crédit, nous ont permis de réduire le taux des créances classées de 12,4% à fin juin 2019 à 10,4% à fin décembre 2020.

L'ensemble de ces efforts consentis au cours du deuxième semestre ont permis à la banque de réduire la baisse de son PNB de -10,8% à fin juin 2019 (comparée à juin 2018) à -2,8% à fin décembre 2019 comparée à décembre 2018. Cette amélioration s'est répercutée sur l'évolution du résultat net de l'ATB. Nous avons en effet réussi à limiter la baisse du résultat net de -78,4% à fin juin 2019 (comparée à juin 2018) pour la ramener à une baisse de 13,9% à fin décembre 2019 comparée à décembre 2018.

En parallèle à ces actions opérationnelles, nous avons mené une réflexion stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un plan quinquennal sur la période 2020-2024. Après un diagnostic approfondi de la situation financière, organisationnelle, opérationnelle, commerciale et concurrentielle de la banque, un ensemble d'axes stratégiques a été défini pour permettre à la banque de reconquérir son positionnement concurrentiel, de renforcer sa solidité financière et d'accroître sa rentabilité. La stratégie ainsi établie est essentiellement basée sur :

- L'accroissement du volume d'activité à un niveau en adéquation avec les moyens de la banque et la révision approfondie de la politique commerciale et de la matrice produits/segments pour reconquérir nos parts de marché.
- L'accroissement de la rentabilité de la banque en ciblant les segments aisés de la clientèle Retail et les clients Corporate exerçant dans des secteurs économiques prometteurs.
- Une gestion des canaux de distribution fondée sur la recherche de l'efficience et la rentabilité via la digitalisation et les nouvelles technologies, afin d'offrir une excellente expérience client.
- La consolidation de la fonction Risk Management et en faire la base fondatrice des politiques de toutes les lignes de métier et les fonctions support.
- La révision de l'organigramme pour transformer la banque en une entité orientée client.
- L'instauration des politiques de successions, des plans de carrières, et de rémunération, basées sur la récompense de l'excellence.
- Une mise en place du Global Banking System T24 basée sur l'adoption du maximum de ses fonctionnalités standards afin de se conformer aux meilleures pratiques mondiales.

Pour concrétiser ces axes, la banque a établi un plan d'action quinquennal regroupant un ensemble de projets touchant toutes les lignes de métier, l'organisation et le système d'information. Et nous avons entamé l'exécution de ces projets dès début 2020.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

L'année 2020 a connu un phénomène exceptionnel avec la propagation du COVID19 devenu pandémie mondiale. Les mesures pour faire face à cette pandémie ont conduit à un important ralentissement de l'économie mondiale et tunisienne, ce qui impactera inévitablement l'activité du secteur bancaire tunisien y compris l'ATB.

Notre banque respectera scrupuleusement les mesures gouvernementales pour se protéger de cette pandémie et réduire son impact sur les acteurs économiques du pays. Nous avons procédé, dans ce cadre, à l'instauration d'un ensemble de mesures internes concernant le fonctionnement opérationnel de la banque ainsi que son plan de continuité de l'activité. Nous oeuvrerons en 2020, pour l'atténuation de l'impact du ralentissement économique et de la décision gouvernementale de report des échéances des crédits, sur le volume d'activité de la banque et ses résultats.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En dépit de son passage par quelques difficultés conjoncturelles, l'ATB demeure parmi les institutions les plus aptes à se développer et à réaliser d'excellentes performances grâce à sa notoriété sur le marché, à la qualité des compétences composant ses ressources humaines, et à ses fondamentaux historiques privilégiant le respect des ratios de liquidité et de solvabilité. Conscients de ces atouts, nous avons établi un business plan sur la période 2020-2024, basé sur un ensemble d'objectifs opérationnels que nous sommes déterminés à atteindre, et dont les plus importants concernent l'accroissement progressif du ROE et le maintien d'un ratio de solvabilité supérieur à la limite BCT. Nous sommes conscients de l'immensité des défis auxquels fait face le secteur en général et notre institution en particulier, et nous agissons avec confiance et assurance pour relever ces défis. Nous comptons dans notre approche sur le soutien de notre société mère l'Arab Bank, et nous exprimons à cette occasion nos remerciements et notre fierté de ce soutien qui renforce notre détermination à hausser les performances de l'Arab Tunisian Bank.

Madame la Présidente du Conseil d'administration, Messieurs les membres du conseil d'administration Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Je voudrai enfin, en mon nom et au vôtre, remercier l'ensemble des cadres et employés de l'Arab Tunisian Bank pour leur abnégation au service de leur banque et leur engagement infailible à fournir encore plus d'efforts pour accroître son volume d'activité et réaliser d'excellents résultats dans cette nouvelle étape de son histoire.



البنك العربي التونسي
البنك العربي التونسي

10 Environnement économique

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Au terme de l'année 2019, l'activité économique mondiale s'est considérablement ralentie sous l'effet exacerbé des pressions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, de l'attentisme face aux conséquences du Brexit et de la multiplication des tensions notamment en Asie et au Moyen-Orient. Les prévisions de croissance mondiale avancées par le Fonds Monétaire International ont été révisées à la baisse pour se situer à 2,9% en 2019 contre 3,6% en 2018.

Cette décélération quasi-généralisée a concerné les principales économies avancées et émergentes notamment les Etats-Unis (2,3% contre 2,9% en 2018), la Zone Euro (1,2% contre 1,9%) et la Chine (6,1% contre 6,6%).

A l'échelle nationale, après la succession des chocs subis par l'économie tunisienne depuis 2011, le début de reprise enregistré au cours de l'année 2017 a été stoppé en 2019 ; la concomitance d'un ensemble de facteurs conjoncturels a impacté négativement la valeur ajoutée de plusieurs secteurs et freiné les moteurs de la croissance. Parmi ces facteurs, il y a lieu de souligner la baisse de la demande européenne ayant plombé les industries manufacturières, une faible campagne oléicole et les difficultés rencontrées dans le secteur des carburants et du phosphate.

Ainsi, le taux de croissance annuel a enregistré une forte régression passant de 2,7% en 2018 à 1% en 2019. Cette baisse est principalement imputable à la contreperformance des industries manufacturières notamment les industries mécaniques et électriques (IME) et celles du textile, de l'habillement et du cuir (THC). En effet, la demande européenne manufacturière adressée aux secteurs des IME et du THC a été négativement affectée par le ralentissement économique mondial et le freinage industriel particulièrement dans la Zone Euro. Le volume des exportations a ainsi reculé respectivement de 2,4% et 6,0% sur l'ensemble de l'année 2019 après avoir évolué de -0,5% et +2,5% en 2018. L'activité de raffinage a également tiré la croissance vers le bas au cours de l'année 2019 suite à l'arrêt de production au niveau de la STIR, qui s'est étalé sur la période allant du 6 janvier jusqu'au 26 novembre, provoquant une chute de 87% de la production comparativement à l'année 2018.

Le secteur des services marchands demeure le principal contributeur de la croissance du PIB grâce à la poursuite de la reprise des activités dans la branche Hôtellerie et restauration. Comparativement à 2018, les indicateurs du tourisme et du transport aérien ont affiché une nette amélioration en 2019 avec des taux de croissance de 15,4% pour les entrées des non-résidents, de 10,9% pour le nombre de nuitées hôtelières et de 7,5% pour le nombre de passagers aériens. L'activité agricole a de son côté enregistré une forte décélération de son rythme de croissance avec 0,8% en 2019 contre 11,3% en 2018.

En 2019, l'inflation s'est établie à 6,7% en moyenne après avoir enregistré un taux de 7,3% sur l'ensemble de l'année 2018. En dépit de cette relative détente, l'inflation sous-jacente demeure dans un pallier élevé dénotant le caractère persistant de l'inflation.

S'agissant de la Balance commerciale, les échanges commerciaux ont enregistré une baisse de leur rythme de croissance au prix courant en 2019, avec des hausses de 7% pour les importations et de 4% pour les exportations contre 19,1% et 20% respectivement en 2018. Le déficit commercial s'est ainsi stabilisé en enregistrant une légère hausse de 2% en 2019 pour atteindre 19,4 milliards TND contre une hausse de 22% en 2018 et 7,23% en 2017.

Au niveau du secteur Bancaire, les crédits à l'économie ont connu un fort ralentissement évoluant de 3,6% à fin 2019 contre 8,9% une année auparavant. Cette baisse est liée à la forte décélération des crédits aux particuliers (0,4% en décembre 2019 contre 5,5% en 2018) et des crédits aux professionnels (4,7% en 2019 contre 10,2%). Par ailleurs, les pressions sur les liquidités bancaires ont connu une légère détente avec un encours moyen des financements BCT de 11,8 milliards TND en décembre 2019 contre 16 milliards TND en décembre 2018.

L'année 2020 pose un ensemble de défis et difficultés liés aux facteurs déjà présents en 2019 dont notamment les tensions économiques et politiques entre les principales puissances mondiales, auxquelles de nouveaux facteurs se sont greffés et plus particulièrement les conséquences attendues de la pandémie COVID19. Les projections de croissance de 2,7% annoncées par la loi de finance 2020 seront sans doute révisées à la baisse compte tenu des prémisses de récession déjà annoncées sur le plan international et notamment dans la zone Euro, principal partenaire commercial de la Tunisie.



12 Actionnariat

البنك التونسي العربي

L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 100 000 000 de dinars composé de 100.000.000 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune. Au 31 décembre 2019, le capital est détenu à hauteur de 64,24% par l'Arab Bank PLC et 24% par divers groupes privés. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

Répartition du capital (au 31/12/2019)

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage (%)	Droits de vote
Arab Bank Plc	64 237 531	64,24%	64 237 531
Divers groupes privés	21 307 133	21,31%	21 307 133
Diverses personnes morales	5 413 460	5,41%	5 413 460
Diverses personnes physiques	9 041 876	9,04%	9 041 876
TOTAL	100 000 000	100%	100 000 000

Conditions d'accès aux assemblées

Conformément à l'article 46 des statuts « personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requises peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée ».

Tableau de bord de l'actionnaire

(EN DINARS)	2016	2017	2018	2019
Capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Résultat net de la période par action	0,462	0,301	0,073	0,063
Actif par action	54,198	63,684	64,092	71,504
Dividende par action	0,230	0,230	0,070	-
PER	10	14	50	64
Dividendes Yield	5,04%	5,45%	1,91%	-
Taux de distribution	23%	23%	7%	-
Cours moyen	4,470	4,329	4,080	3,990
Pus haut	5,440	4,730	4,640	5,700
Plus bas	4,170	4,010	3,620	2,780
Fin de période	4,560	4,220	3,660	4,060



البنك التونسي
بنك
العربي
التونسي

البنك التونسي
بنك
العربي
التونسي

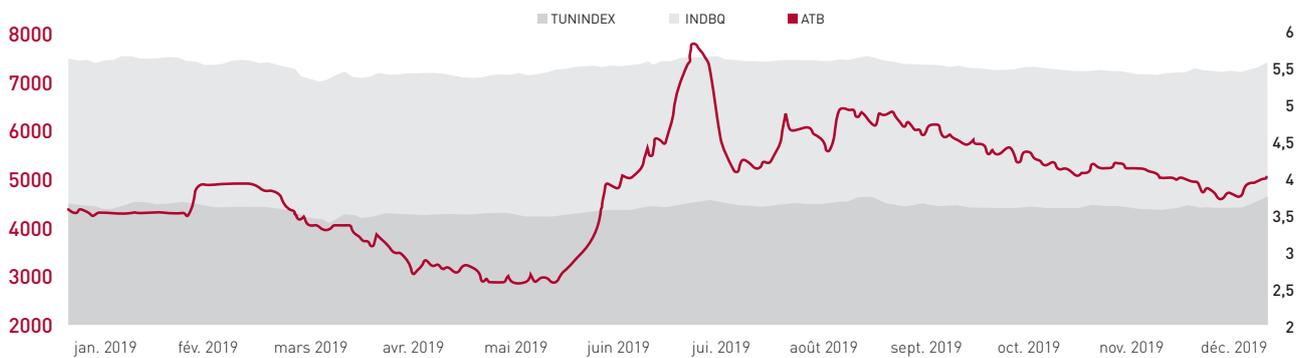
14 Le Titre
ATB

LE TITRE ATB

L'activité boursière a clôturé l'année 2019 avec un Tunindex en baisse de 2,06% et ce après deux années consécutives de hausse avec des progressions respectives de 15,76% et 14,45% respectivement en 2018 et 2017. La capitalisation boursière du marché a enregistré une baisse de 2,69%, soit 656 MD, pour s'établir à 23 724 MD contre 24 380 MD à la fin de l'année 2018. Le volume des échanges a également régressé en 2019 de 36,9% pour atteindre 1 590 MD contre 2 521 MD en 2018, correspondant à un volume moyen quotidien de 6,4 MD contre 10,1 MD en 2018. Le volume des échanges sur le titre ATB a porté sur 6 937 913 actions correspondant à un montant global de 30 407 MD.

Le cours de l'action ATB a évolué au cours de l'exercice 2019 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 2,780 dinars et un maximum de 5,700 dinars atteint au cours du mois de juillet, pour enfin clôturer à 4,060 dinars.

Evolution du cours de l'Arab Tunisian Bank



Evolution du dividende

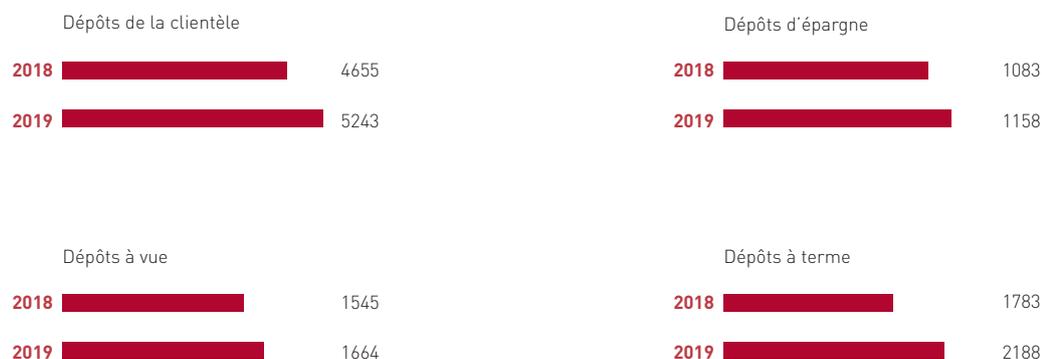


■ Dividendes par action (DTU)

2- Dépôts

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2019 à 5 243 millions TND contre 4 655 millions TND à fin décembre 2018, enregistrant une hausse de 588 millions TND, soit 12,6%.

Au terme de l'exercice 2019, les dépôts d'épargne ont affiché une progression de 7% pour s'établir à 1 158 millions TND contre 1 083 millions TND en 2018. Les dépôts à vue ont augmenté de 7,7% pour atteindre 1 664 millions TND contre 1 545 millions TND à fin décembre 2018. Les dépôts à terme ont enregistré une hausse de 22,7% pour s'établir à 2 188 millions TND contre 1 783 millions TND au 31/12/2018.



3- Crédits

Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2019 à 5 330 millions TND contre 4 593 millions TND au terme de l'exercice 2018, soit une hausse de 16%.

Les crédits nets à la clientèle se sont élevés à fin décembre 2019 à 4 823 millions TND contre 4 155 millions TND au terme de l'exercice 2018, enregistrant une hausse de 16,1%.



PRINCIPAUX RATIOS 2019

Principaux Ratios

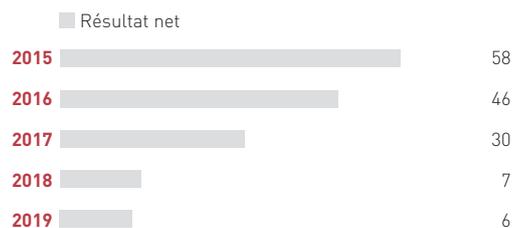
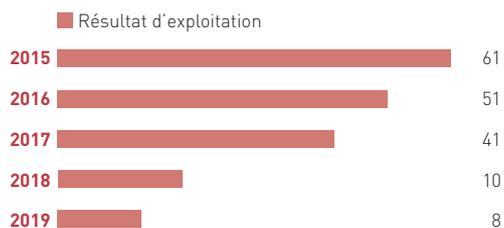
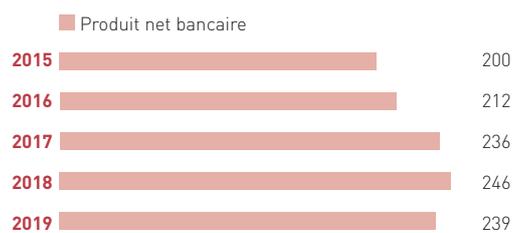
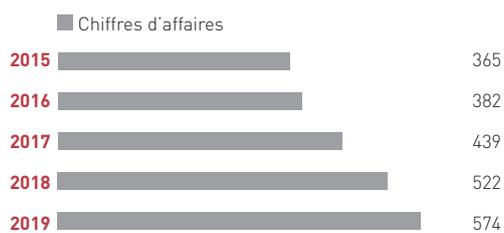
	2019	2018
Ratios de Structure		
Capitaux propres / Total Bilan	7,63%	8,53%
Créances Nettes / Dépôts	86,39%	83,93%
Ratios de Rentabilité		
Résultat Net de la période / PNB	2,63%	2,97%
ROE	1,15%	1,34%
ROA	0,09%	0,11%
Ratios réglementaires		
Le Ratio de Liquidité	103%	103,78%
Le Ratio de Solvabilité	10,49%	10,23%
Ratios de couverture du risque crédit		
CDL / Total engagement	10,38%	11,86%
Provisions et Agios réservés /CDL *	69,78%	64,15%
Provisions et Agios réservés /CDL **	73,78%	67,90%
Ratios Boursiers		
Bénéfices / Actions (Dinars)	0,063	0,073
Dividendes par Action (Dinars)	-	0,070
PER	64	50
Dividendes Yield	-	1,91%

* taux sans tenir compte de la provision à caractère général

** taux tenant compte de la provision à caractère général

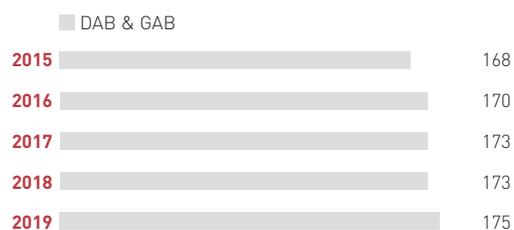
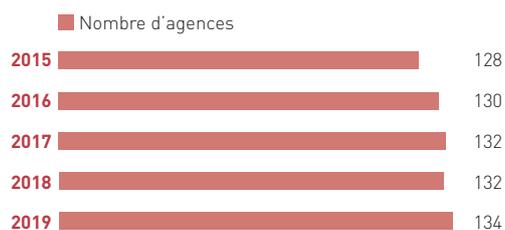
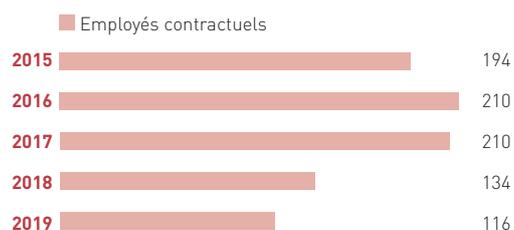
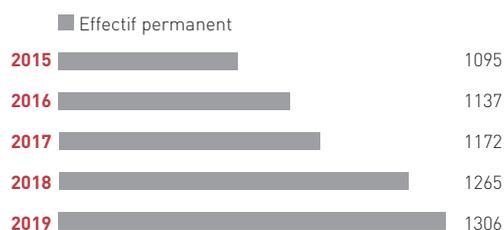
Les Résultats

	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffres d'affaires	365	382	439	522	574
Produit net bancaire	200	212	236	246	239
Résultat d'exploitation	61	51	41	10	8
Résultat net	58	46	30	7	6



Le réseau et l'effectif

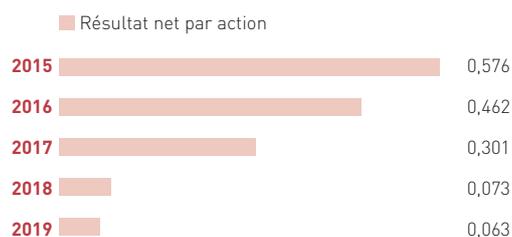
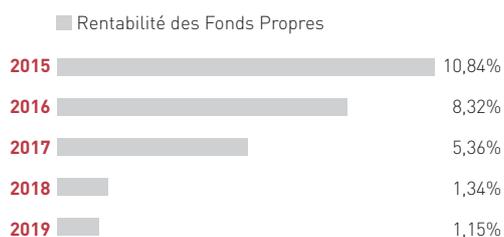
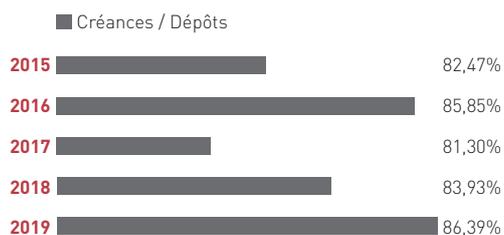
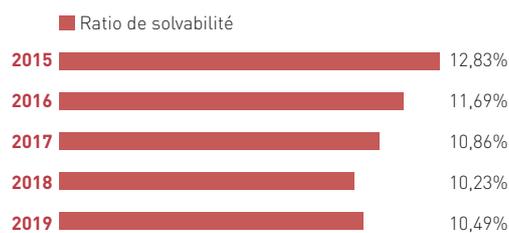
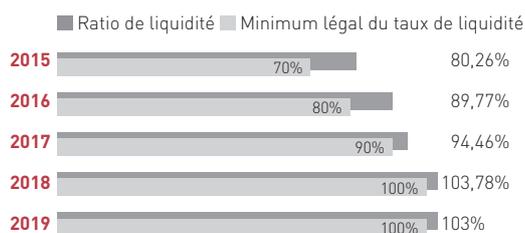
	2015	2016	2017	2018	2019
Effectif permanent	1 095	1 137	1 172	1 265	1 306
Employés contractuels	194	210	210	134	116
Nombre d'agences	128	130	132	132	134
DAB & GAB	168	170	173	173	175



Les Ratio

	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de liquidité*	80,26%	89,77%	94,46%	103,78%	103%
Minimum légal du taux de liquidité	70%	80%	90%	100%	100%
Ratio de solvabilité	12,83%	11,69%	10,86%	10,23%	10,49%
Créances / Dépôt	82,47%	85,85%	81,30%	83,93%	86,39%
ROA	1,08%	0,85%	0,47%	0,11%	0,09%
Rentabilité des Fonds Propres	10,84%	8,32%	5,36%	1,34 %	1,15%
Résultat net par action	0,576	0,462	0,301	0,073	0,063

*ancien taux de liquidité selon la circulaire BCT 91-24



PERSPECTIVES

Mesures prises par ATB pour l'adoption des IFRS

Le Conseil National de Comptabilité (CNC) a pris la décision le 06 Septembre 2018 d'adopter les normes IFRS pour l'élaboration des états financiers consolidés à partir du 01 Janvier 2021. La Banque Centrale de Tunisie (BCT) de son côté a annoncé, via la circulaire 2020-01 du 29 Janvier 2020 destinée aux banques et aux établissements financiers, l'adoption des normes IFRS à partir de 01 Janvier 2021.

Les mesures prises par l'ARAB TUNISIAN BANK

L'ATB a décidé de mener ce changement réglementaire sous forme d'un projet nommé

« Projet IFRS ».

Ce projet nécessite des prérequis primordiaux. La Banque a ainsi mis en place un plan d'action pour leur mise en œuvre, il s'agit notamment :

- De repenser l'organisation actuelle de la banque au vue du projet
- De mettre en place des ressources humaines dédiées 100% au projet IFRS
- De mettre en place un système de gestion des garanties fiable et exhaustif détaillant les garanties par contrat
- De mettre en place un plan de formation et des workshops sur les IFRS au profit de l'ensemble du personnel de la banque
- De mettre en place un système de notation interne fiable couvrant la quasi-totalité du portefeuille crédit Corporate
- De mettre en place un système de Scoring nécessaire pour le portefeuille Retail

Ce projet sera piloté par un comité de pilotage qui aura pour principales actions : l'initiation, la décision et l'arbitrage. Ce comité sera composé des Directeurs Centraux des différentes directions de la banque.

Quant au volet technique et opérationnel, il sera assuré par les comités techniques issus du comité de pilotage et qui seront chargés de l'animation et de la mise en œuvre du plan stratégique adopté par le comité de pilotage.

L'équipe projet doit assurer la mise en œuvre et la concrétisation des décisions prises par le comité de pilotage et traduites par les comités techniques.

AXES STRATÉGIQUES 2020-2024

L'ATB a procédé au cours du deuxième semestre 2019 à la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation financière, organisationnelle, opérationnelle, commerciale et concurrentielle de la banque ; un ensemble d'axes stratégiques a été défini pour permettre à la banque de reconquérir son positionnement sectoriel, de renforcer sa solidité financière et d'accroître sa rentabilité.

La ligne de métier Corporate

- Implémenter 3 centres d'affaires destinés à la clientèle Corporate
- Offrir des produits et services permettant plus de souplesse dans le placement pour attirer la clientèle et améliorer la part des dépôts les moins chers
- Mettre en place une stratégie de synergie entre les filiales du groupe ATB en vue d'offrir une large gamme de produits de placement et de financement
- Mettre en place une stratégie de ciblage commerciale visant les clients agissant dans les secteurs économiques à fort potentiel de développement tout en respectant les limites d'engagement sectorielles de la banque
- Mettre en place des conventions SLA avec les meilleurs clients pour les protéger de la concurrence.

La ligne de métier Retail

- Réviser la répartition géographique du réseau d'agences sur la base de la rentabilité et cibler les zones à fort potentiel
- Rattacher la gestion commerciale du Small business au pôle Retail, affiner la sous-segmentation et établir des stratégies commerciales, marketing et de gestion des risques dédiées à chaque segment
- Renforcer l'offre digitale et fournir des services non financiers au segment Small business
- Mettre en place une politique d'évaluation et d'intéressement de la force des ventes reliée à la performance commerciale.

La ligne de métier Trésorerie

- Viser des objectifs ambitieux en matière de gain de change en relation avec la croissance de notre activité de financement du commerce international et de l'élargissement de notre base clients Corporate
- Assurer au moindre coût les ressources nécessaires à combler l'écart entre nos dépôts et nos crédits
- Implémenter des outils ALM pour piloter la trésorerie et gérer les risques de taux et de durée.



البنك
التونسي
العربي
التونسي
العربي
التونسي

البنك
التونسي
العربي
التونسي
العربي
التونسي

28 Marketing et communication

MARKETING ET COMMUNICATION

Durant l'année 2019, la banque a intensifié son travail de veille marketing et de mise à disposition de ces informations sur le portail interne.

D'un point de vue offre et développements de produits :

- La phase de développement et de test du Plan Epargne Etude DIRASSATI a été achevée.
- Les propositions des nouveaux Packs « Pack H'ssebi » et « H'ssebi+ ATB » ont été mises à jour suivant les nouvelles segmentations de la Banque.
- Le Pack Santé+ a été révisé et une nouvelle version, plus à même de répondre aux attentes des professionnels de la santé, a été mise en place

En étroite collaboration avec le Call Center, la Banque a mis en place différentes actions parmi lesquelles :

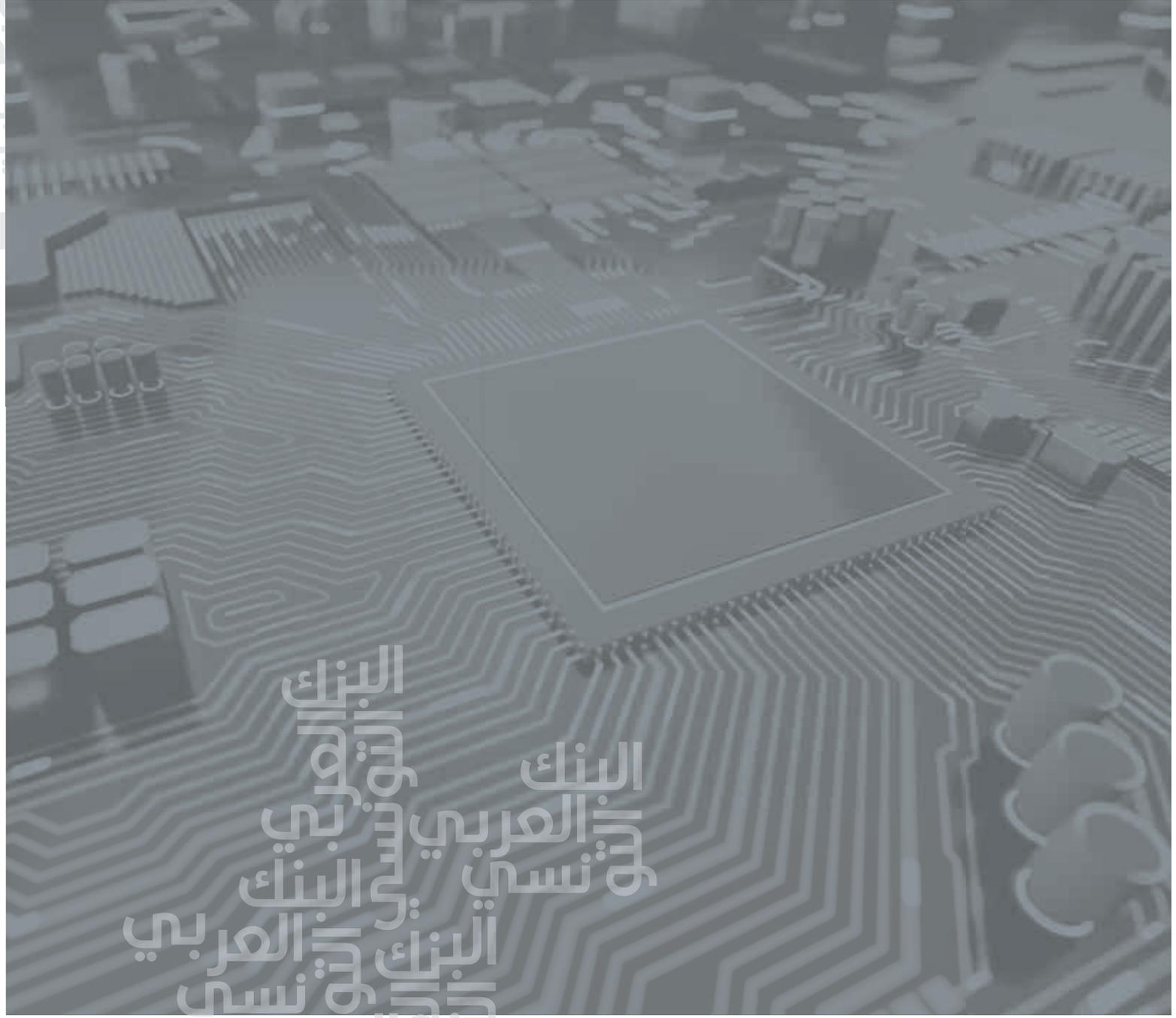
- Promo 100 jours Sayara
- Mise à jour des données personnelles : Data Quality
- Livret d'épargne : récompenses des lauréats des examens.

L'année 2019 a élargi son champ d'activité en Banque assurance à travers notamment la :

- Mise en place d'une nouvelle convention Assistance voyage
- Mise en place de l'application Bancassurance
- Mise en place du produit Assurance Incendie relatif aux crédits immobiliers
- Mise en place de nouveaux produits dans le cadre des nouveaux packs à développer
- Mise en place d'un nouveau produit Assistance voyage destiné aux clients passagers.

Dans le domaine de la responsabilité sociale, l'ATB a continué son activité de soutien aux jeunes talents à travers le concours « ATB CHALLENGE » ainsi que le concours Mustapha Azzouz de la littérature destinée aux enfants.

La banque a en outre continué son programme d'équipement des écoles de l'intérieur du pays avec l'inauguration de 3 « laboratoires informatiques ATB » dans 3 établissements scolaires à El Hamma, Kébili et Nefta.



البنك التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي

البنك التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي

30

Contrôle
Audit
Compliance
Risk Management

LE CONTROLE

AUDIT

L'activité de l'Audit Interne et de l'Inspection durant l'année 2019 s'est inscrite dans le cadre du Dispositif de Contrôle Interne reposant sur les 3 niveaux de contrôle.

Le périmètre d'intervention a couvert la majeure partie des lignes de métiers et les fonctions supports, tout en privilégiant les domaines à risque élevé. Les domaines audités sont basés sur l'adoption d'une approche fondée sur les risques pour élaborer un programme de travail triennal. Cette approche est accompagnée d'un exercice d'évaluation des risques pour valider et actualiser le périmètre d'audit et ainsi tenir compte des risques nouveaux et émergents.

L'Audit Interne continue à améliorer l'efficacité en matière de contrôle, et ce à travers la coordination de ces travaux avec les autres structures de contrôle visant à optimiser les contrôles et à éviter les redondances. Une attention particulière a été accordée aux outils informatiques visant à accroître l'efficacité du contrôle à distance en exploitant les possibilités qu'offre le système d'information. L'année 2019 a été marquée par une restructuration de la Direction Centrale d'Audit Interne en adoptant un nouvel organigramme, privilégiant la spécialité et l'audit par type de risque.

Pour ce qui est de l'audit informatique, il y a lieu de signaler le recours à des experts externes pour auditer des domaines spécifiques, et notamment l'apport considérable des Auditeurs IT du Groupe Arab Bank, qui a continué en 2019 à soutenir l'ATB, et ce en conduisant une mission de revue générale du système d'information, avec un focus sur l'aspect de sécurité.

L'année 2019, du point de vue informatique, est une année de confirmation dans la mesure où la certification « ISO 27001 » de la plateforme internet et mobile Banking a été renouvelée. Durant l'exercice 2019, l'Audit & Inspection avait conduit environ 60 missions couvrant l'Inspection Générale et Thématique des Agences, l'audit des Process et des Fonctions et l'Audit Informatique.

Par ailleurs, et au-delà des missions d'audit classiques, la fonction audit a été interpellée à maintes reprises pour des missions de conseil, surtout lors de la phase précédant le lancement du projet « Global Banking TEMENOS ».

De même, la fonction audit est intervenue pour la gestion des cas frauduleux internes et externes.

Le taux de réalisation du programme d'audit annuel a dépassé les 80% pour certains domaines, et ce en sus des missions ponctuelles non planifiées.

Enfin, il faut noter que courant l'année 2019, l'ATB a procédé à la mise à jour de la Charte d'Audit et de la Charte du Comité d'Audit, en fonction des nouveaux standards de l'IIA (The Institute of Internal Auditors).

COMPLIANCE

La fonction Compliance de l'Arab Tunisian Bank promeut, en toute indépendance, les normes d'intégrité les plus strictes et veille à ce qu'elles soient appliquées à toutes les activités de la Banque .

L'ATB a continué durant l'année 2019 à s'assurer que les opérations réalisées, ainsi que l'organisation et les procédures internes, sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques et aux orientations de la Direction Générale et ce à travers :

- L'application des nouveaux textes réglementaires
- Une maîtrise des risques plus rigoureuse grâce à des mécanismes liés à :
 - L'actualisation des cartographies des risques
 - Le Contrôle périodique du réseau agences.

En outre, la Banque a continué à prendre les mesures adéquates permettant d'optimiser la performance de ses dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et de répression du financement du terrorisme à travers notamment :

- Le Diagnostic des transactions atypiques et/ou douteuses
- Le respect des exigences légales et réglementaires au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes de métiers
- La consolidation des pratiques de bonne gouvernance.

À cet égard, la Banque a mis en œuvre un nombre de dispositifs de contrôle appropriés adaptés aux obligations réglementaires et en adéquation avec le niveau de risque lié à son activité.

- La mise en place d'une veille interne et externe
- La conformité aux exigences des embargos
- Le déploiement d'outils informatiques de lutte Anti Money Laundering / Combating the Financing of Terrorism
- La Gestion des Blacklists.

Dans le cadre de son plan d'action 2019, la Direction de la Conformité continuera à piloter un nombre de projets dans l'objectif du respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières et contribuant à préserver la confiance des parties prenantes à l'égard de la banque.

LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Les principales instances de gouvernance de l'ATB – le Conseil d'Administration et la Direction Générale assistée du Comité exécutif – ont pour mission de garantir les intérêts de la Banque, des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.

I- Code de Gouvernance

A- Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil d'Administration contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank est composé de 12 membres au total. En application des règles de bonne gouvernance et des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'Administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

La composition du Conseil d'Administration

Nb De Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de Désignation	Date d'Expiration
1		Mme Randa SADIK	Présidente du conseil d'administration. Deputy Chief Executive Officer	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
2		Mr Ghassen TARAZI	Executive Vice President - CFO	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
3	ARAB BANK PLC	Mr Nasri MALHAME	Consultant	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
4		Mr Walid M.SAMHOURI	Executive Vice President	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
5		Mr Naïm EL HUSSEINI	Executive Vice President - Consumer Banking	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
6		Mr Firas ZAYYED	Senior Vice President	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
7	Mr Ferid ABBES	lui-même	Vice Président du Conseil Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
8	Mr Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
9	Mr Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
10	Mr Yahia BAYAHI	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
11	Mr Ali DEBAYA	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
12	Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil est réalisée par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

La Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

B- La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

La Banque a adopté le régime de la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général conformément aux exigences de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements.

Le Président du Conseil d'Administration voit son rôle limité à la représentation du conseil, à l'organisation, à la direction des travaux de celui-ci, et à la surveillance du bon fonctionnement des organes de la Banque. Il s'assure, notamment, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Président du conseil d'administration s'engage à maintenir des liens constructifs entre chacun des membres du conseil d'administration et la direction générale de la banque, ainsi qu'entre tous les membres. Il s'assure aussi que toutes les informations adéquates parviennent à tous les membres du Conseil et actionnaires en temps opportun.

Le Directeur Général est en charge de la gestion opérationnelle. Il est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque qu'il représente dans ses rapports avec des tiers. Il est le représentant légal de la Banque. Il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint d'être membres du conseil d'administration de la banque.

Les fonctions du conseil d'administration

- La politique de nomination des directeurs
- L'auto-évaluation des performances
- L'approbation de la stratégie de la Banque
- Le code de conduite professionnelle

C- La politique de prévention des conflits

L'Arab Tunisian Bank a mis en place une politique de prévention des conflits d'intérêts en application de l'article 7 de la Circulaire B.C.T n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La politique de prévention des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la banque identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts et met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil.

II- Les comités du Conseil d'Administration

1. Le Comité d'Audit Interne

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité d'Audit Interne en application des exigences de l'article 49 de la loi n°2016-48 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité d'Audit Interne est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration et choisis notamment sur la base de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ;
- Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance ;
- Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable et ce, conformément à l'article 47 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.
- Le Comité d'audit interne est composé comme suit :

Président : Mr. Mohammad Ahmad EL ISIS

Membres : Mr. Mohamed Ben Sedrine, Mr. Naim El Hussein & Mr. Firas Zayed

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité d'Audit Interne. Le Comité d'audit interne peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou des filiales de la banque dont la présence est jugée utile.

- Le Comité d'audit interne assiste le Conseil d'administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance.
- Le Comité d'audit interne se réunit six fois au moins par an sur convocation du Président et chaque fois qu'il le juge utile.
- Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.
- Les décisions du comité d'audit sont prises à la majorité des membres présents.
- Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité d'audit tout document ou information utile.

2. Le Comité Exécutif de Crédit

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité exécutif de crédit en application des exigences des articles 23 & 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité exécutif du crédit sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit. Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance. Le Président du Comité est désigné par le Conseil.

- Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.
- Le Comité exécutif de crédit est composé comme suit :

Président : Mr. Ahmed Rjiba

Membres : Madame Randa Sadik , Mr Ferid Abbes & Mr Walid Samhour

- Le Comité exécutif de crédit se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président.
 - Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.
 - Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'administration.
 - Il est interdit aux membres du conseil non dirigeants de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

3. Le Comité des Risques

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité des risques en application des exigences des articles 23 & 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité des Risques sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires.

- Le Comité des risques est composé comme suit :

Président : Mr. Ali Debaya

Membres : Mr Ghassan Tarazi , Mr Nasri Melhami & Mr Ridha Zerzeri

- Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.
- Le Comité des risques est chargé de :
 - Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels.
 - Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques
 - Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
 - Contrôler le respect par la Direction Générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil d'administration
 - Analyser l'exposition de la banque à tous les risques
 - Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
 - Approuver les plans de continuité d'activité

- Donner son avis au Conseil d'administration sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
- Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotées des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
- Proposer au Conseil d'Administration des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
- Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.
- Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

4. Le Comité de Gouvernance

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de gouvernance en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité de Gouvernance est composé de deux membres au moins désignés par le Conseil en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines de gestion des risques de conformité ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance

- Le Comité de Gouvernance est présidé par le Président du conseil d'administration
- Le Comité de Gouvernance est composé comme suit :

Président : Madame Randa Sadik

Membres : Mr Walid Samhoury & Mr Yahia Bayahi

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité du Comité de Gouvernance.

- Le comité de Gouvernance assiste le Conseil d'Administration de la banque et élabore les orientations stratégiques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du métier bancaire
- Le comité de Gouvernance est aussi chargé de veiller au respect des exigences Compliance au niveau de toutes les activités de la banque
- Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

Seuls les membres du Comité de Gouvernance sont autorisés à assister aux réunions du Comité de Gouvernance. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

5. Le Comité de Nominations et Rémunérations

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de Nominations et Rémunérations en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit et des exigences de l'article 51 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé de deux membres au moins désignés par le Conseil d'administration ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

- Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé comme suit :

Président : Mr Ferid Abbes

Membres : Madame Randa Sadik & Mr Walid Samhour

- Le comité de Nominations et Rémunérations se réunit 2 fois par an

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Nominations et Rémunérations

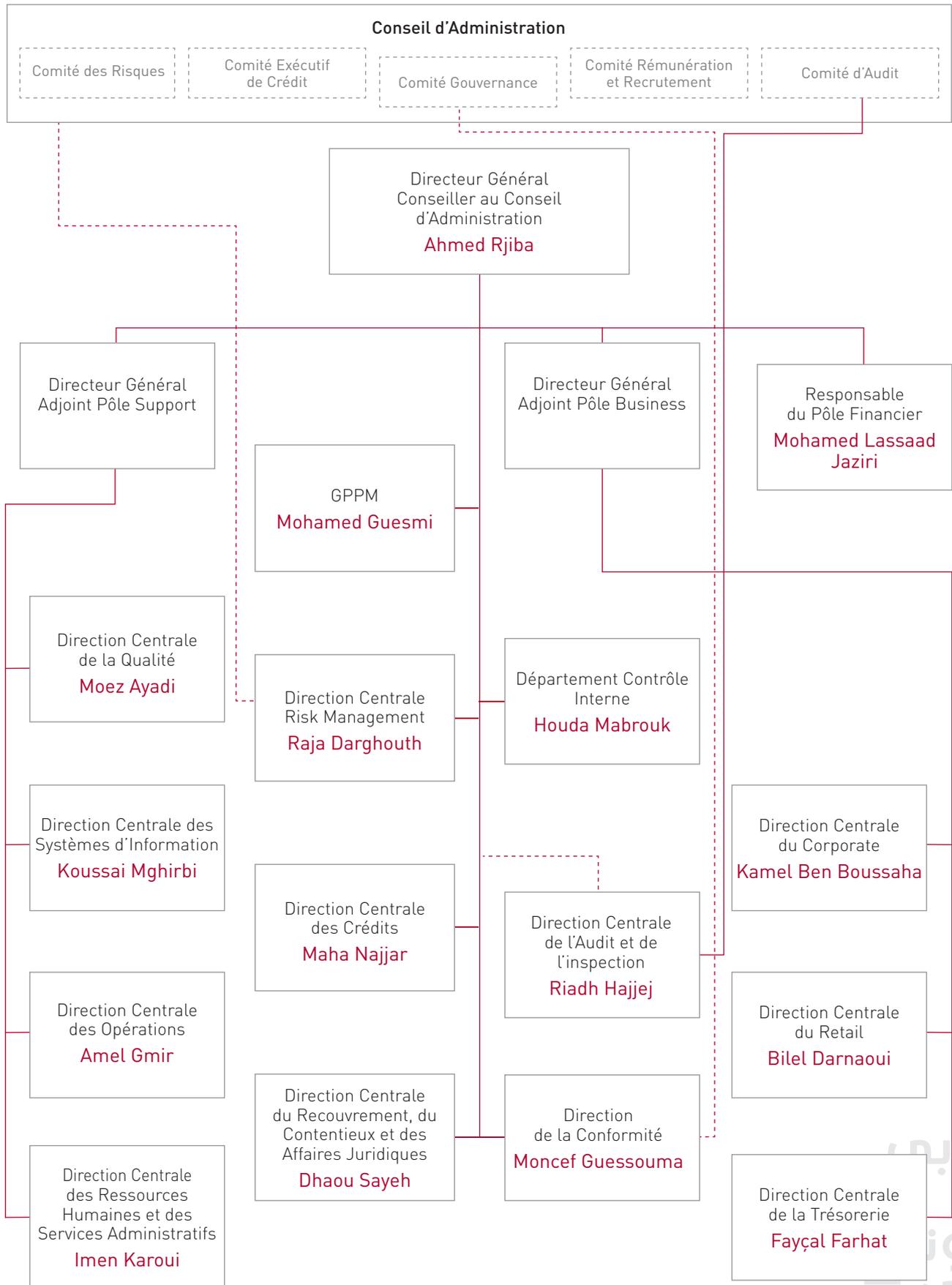
- Le comité de Nominations et Rémunérations assiste le Conseil d'Administration de la banque dans :

o La nomination des organes de direction de la banque et ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères de nomination en matière de compétence et de réputation

o L'approbation de la rémunération des hauts dirigeants (directeur général directeur de la gestion des risques et chef de l'audit interne, notamment), et il doit surveiller l'élaboration et le fonctionnement des politiques et systèmes de rémunération ainsi que des processus de contrôle y afférents.

- La rémunération du personnel des fonctions de contrôle doit être déterminée indépendamment des lignes de métier surveillées, et les indicateurs de performance doivent principalement mesurer la réalisation des objectifs de ces fonctions afin de ne pas compromettre leur indépendance.
- La structure de rémunération doit être en adéquation avec la stratégie en matière d'activité et de risque, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la banque à long terme. Elle doit également intégrer des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts
- Les programmes de rémunération doivent promouvoir une saine culture du risque, incitant les employés à prendre des risques appropriés et à agir dans l'intérêt de la banque dans son ensemble (et notamment de sa clientèle) plutôt que dans leur propre intérêt ou celui de leur unité opérationnelle.

ORGANIGRAMME DE L'ATB





البنك التونسي
البنك العربي
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس

البنك التونسي
البنك العربي
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس

42 Bilan Social



بنك التونسي
بنك التونسي

44

Affectation du
Résultat

DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- Les réserves statutaires
- Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.

2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

Le Tableau d'Évolution des Capitaux Propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fonds pour risques	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles					-4 600					4 600	
Réserves pour réinvestissement						10 299				-10 299	
Dividendes										-23 000	-23 000
Résultats reportés									1 405	(1 405)	
Solde au 31.12.2017 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1449		539 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles											
Résultat net 31.12.2018										7 318	7 318
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1449	7318	546 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles					48 975	-48 975					
Réserves pour réinvestissement						1 000			-682	-318	-
Dividendes										(7 000)	-7 000
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2018 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	-	539 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2019										6300	6300
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6300	545 754
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2019											
Réserves pour réinvestissement						6300				-6300	-
Dividendes											
Résultats reportés											
Solde au 31.12.2019 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	-	545 754



البنك التونسي
البنك العربي
بنك تونس

البنك التونسي
البنك العربي
بنك تونس
البنك العربي
بنك تونس
البنك العربي
بنك تونس

46

Rapports des
Commissaires aux
Comptes

Arab Tunisian Bank



البنك التونسي
بنك
البنك العربي التونسي
بنك
البنك العربي التونسي
بنك

البنك التونسي
بنك
البنك العربي التونسي
بنك

48

Rapport
Général

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac - Tunis
RC : B119871997 - MF : 587570N/A/M00
Tel:+00 (216) 36 400 900 /+00 (216) 36 400 902
www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville
1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

ARAB TUNISIAN BANK «ATB» RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank «ATB»,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 545.754 KDT, un bénéfice net de 6.300 KDT et une trésorerie négative à la fin de la période de 38.297 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 01 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions..

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank «ATB» est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - Les provisions individuelles déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2019, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 5 329 851 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 507 346 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 56.387 KDT, soit un montant net de 295.915 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements

et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ».

En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2019 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. La note 34 sur « les événements postérieurs à la date de clôture », qui précise que la banque, devant les risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, a actionné un plan de continuité d'activités à partir du 23 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités strictement nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires ».
2. La note 12 sur les « Autres passifs », qui précise que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

En décembre 2019, une notification des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2015 a été adressée à la société en ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 741 KDT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ladite vérification. Par ailleurs, en mars 2020, une notification des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 a été adressée à la société et réclamant un montant de 2 322 KDT au titre des impôts et taxes dues. La société a constaté une provision d'un montant de 2 200 KDT qui a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2019 pour couvrir ce risque.

Ainsi, au stade actuel des procédures, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 01 mars 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur

communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

La Générale d'Audit et Conseil Membre de
CPA Associates International

Chiheb GHANMI



البنك التونسي
بنك
العربي
التونسي

البنك التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي
بنك
العربي
التونسي

54 Rapport
Special

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac - Tunis
RC : B119871997 - MF : 587570N/A/M00
Tel+00 (216) 36 400 900 /+00 (216) 36 400 902
www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville
1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank «ATB»,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS ET OPÉRATIONS NOUVELLEMENT RÉALISÉES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'ATB a souscrit en date du 07 Octobre 2019 des obligations émises par l'ATL pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 14 KDT.

L'ATB a participé à l'augmentation du capital de l'ATL durant l'année 2019 par l'acquisition de 5 098 680 actions pour un montant de 10 641 KDT.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2019, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. Suite aux remboursements effectués au cours de 2019 qui ont totalisé un montant de 5 150 KDT l'encours des fonds gérés par ATD SICAR est passé de 346 949 KDT au 31.12.2018 à 341 799 KDT au 31.12.2019. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2019 s'élève à 5 433 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2019 à 800 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2019 s'élève à 88 KDT.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2019 à 10 540 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1 078 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée, les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 50	13,01%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT CEA	25,15%	
FCP SALAMETT CAP	0,18%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP SALAMETT PLUS	2,76%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP MOUASSASET	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
ARABIA SICAV	89,60%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
SANADETT SICAV	0,15%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT
AXIS TRESORERIE SICAV	0,62%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,67%	

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.

Le Conseil d'Administration du 29 mai 2019 a accepté la démission du Directeur Général qui prend effet à partir du 1^{er} Juin 2019 et la nomination d'un nouveau directeur général à partir du 1^{er} Juillet 2019.

Suite à la vacance du poste du Directeur Général de la banque le Conseil d'Administration du 1^{er} Juin 2019 a décidé de désigner le Directeur Général Adjoint en tant que Directeur Général par intérim et ce à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 juillet 2019. Cette nomination prend fin dès la prise de fonction du nouveau Directeur Général de l'Arab Tunisian Bank.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	1 325	40	834	-	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 325	40	834	-	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

La Générale d'Audit et Conseil Membre de
CPA Associates International

Chiheb GHANMI

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2019	31.12.2018	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	269 710	195 522
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	496 172	515 781
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 822 505	4 155 435
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 376 725	1 366 910
AC6	Valeurs immobilisées	6	82 690	70 919
AC7	Autres actifs	7	102 562	104 600
TOTAL ACTIF			7 150 364	6 409 167
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	8	674 000	785 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	219 178	113 387
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 242 762	4 655 248
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	293 122	248 267
PA5	Autres passifs	12	175 548	60 811
TOTAL PASSIF			6 604 610	5 862 713
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		438 687	437 687
CP5	Résultats reportés		767	1 449
CP6	Résultat de l'exercice		6 300	7 318
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13	545 754	546 454
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			7 150 364	6 409 167

ETAT DE RÉSULTAT

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	410 298	357 371
PR2	Commissions (en produits)	20	65 169	66 012
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	22 254	24 595
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	76 643	74 470
Total produits d'exploitation bancaire			574 363	522 448
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	321 554	263 244
CH2	Commissions encourues		13 389	12 815
Total charges d'exploitation bancaire			334 943	276 059
PRODUIT NET BANCAIRE			239 420	246 389
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(42 545)	(56 824)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(11 603)	(15 988)
PR7	Autres produits d'exploitation		116	112
CH6	Frais de Personnel	26	(101 230)	(93 579)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(59 927)	(54 092)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(16 058)	(16 349)
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 174	9 669
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(644)	(1 154)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 178)	(1 067)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			6 352	7 448
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(52)	(130)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			6 300	7 318
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			6 300	7 318
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		30	0,063	0,073

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		516 617	464 296
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(327 275)	(272 681)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		89 000	(98 138)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(725 326)	(162 803)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		764 158	(22 048)
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(93 114)	(90 728)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 237	(134 819)
Impôt sur les sociétés		(1 401)	(2 588)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		267 895	(319 509)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		68 170	79 593
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(15 641)	127 471
Acquisitions / Cessions sur immobilisations		(20 354)	(14 508)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		32 176	192 556
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		74 916	11 340
Remboursement d'emprunts		(7 477)	(7 477)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(25 109)	(6 248)
Dividendes versés		(7 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		35 329	(25 385)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(335 400)	(152 338)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(373 697)	(221 359)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(38 297)	(373 697)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

• Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvre les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

• Intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

• Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91- 24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classes de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté :

- au regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- au calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2019.
- au détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- à l'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

Ce taux est appliquée au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : Ces titres sont évalués à la valeur du marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur du marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur du marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession, dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain, sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté ;
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable, la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autre part les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 269 710 KDT au 31 décembre 2019 contre 195 522 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 74 188 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	38 875	38 223
Compte courant BCT	230 808	157 271
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	6
Total	269 710	195 522

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 496 172 KDT au 31 décembre 2019 contre 515 781 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 19 609 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	200 376	411 656
Prêts aux établissements bancaires	249 480	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	21
Total créances sur établissements bancaires	452 059	457 667
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	13 206
Prêts aux établissements financiers	37 057	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	0	904
Total créances sur établissements financiers	44 113	58 114
Total	496 172	515 781

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	200 376	-	-	-	200 376
Prêts aux établissements bancaires	202 987	30 780	15 713	-	249 480
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	-	-	-	2 203
Total créances sur établissements bancaires	405 566	30 780	15 713	-	452 059
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	-	-	-	7 056
Prêts aux établissements financiers	37 057	-	-	-	37 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	-	-	0
Total créances sur établissements financiers	44 113	-	-	-	44 113
Total	449 679	30 780	15 713	-	496 172

Ventilation selon la nature de la relation :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	200 376	200 376
Prêts aux établissements bancaires	-	-	249 480	249 480
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	2 203	2 203
Total créances sur établissements bancaires	-	-	452 059	452 059
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	-	-	7 056
Prêts aux établissements financiers	4 995	13 200	18 862	37 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	-	-
Total créances sur établissements financiers	12 051	13 200	18 862	44 113
Total	12 051	13 200	470 921	496 172

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde net de 4 822 505 KDT contre 4 155 435 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 667 070 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	469 634
Avances sur placements à terme	30 761	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	2 241
Total comptes débiteurs & Autres créances	602 606	484 896
Portefeuille Escompte	697 635	392 623
Crédits à la clientèle non échus	3 279 368	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	302 913	286 442
Produits à recevoir	31 530	29 912
Produits perçus d'avance	(21 057)	(9 168)
Créances impayées	346 823	340 986
Total autres concours à la clientèle	4 637 212	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	89 049	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	958
Total Crédits sur ressources spéciales	90 033	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 329 851	4 593 042
A déduire couverture :		
Agios réservés	(146 544)	(116 044)
Provisions individuelles	(280 375)	(256 438)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(52 954)	(40 947)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(27 473)	(24 178)
Total Provisions et agios	(507 346)	(437 607)
Total net des créances sur la clientèle	4 822 505	4 155 435

Au 31 décembre 2019, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 428 millions de dinars contre 390 millions de dinars au 31 décembre 2018.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Montant brut des créances classées	676 623	639 291
Provision au 31/12/N-1	256 438	219 632
Dotation de l'exercice	35 321	54 551
Reprise de l'exercice	(11 384)	(17 744)
Reclassements N		
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	280 375	256 438
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	52 954	40 947
Total net des créances	343 294	341 906

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice, pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif, se présente comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Montant brut des créances classées	676 623	639 291
Agios réservés au 31/12/N-1	116 044	91 138
Dotation de l'exercice	35 687	34 330
Reprise de l'exercice	(5 187)	(9 424)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	146 544	116 044
Total brut des crédits accordés à la clientèle	530 079	523 247

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	507 684	61 902	569 586
Avances sur placements à terme	30 761	-	30 761
Portefeuille Escompte	697 322	313	697 635
Créances sur la clientèle non échues	3 282 865	85 552	3 368 417
Créances douteuses et litigieuses	-	302 913	302 913
Produits à recevoir	30 373	4 400	34 773
Produits perçus d'avance	(21 057)	-	(21 057)
Créances impayées	125 280	221 543	346 823
Total engagement bilan	4 650 407	676 623	5 329 851
Engagements hors bilan	1 283 842	11 055	1 294 898
Total engagement brut	5 934 249	687 678	6 624 748
Agios réservés	(4 946)	(141 598)	(146 544)
Provisions	(27 473)	(333 329)	(360 802)
Total agios réservés et provisions	(32 419)	(474 927)	(507 346)
Total engagement net	5 904 651	212 751	6 117 403

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	-	-	-	569 586
Avances sur placements à terme	2 037	27 191	1 533	-	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	-	-	-	2 259
Total comptes débiteurs & Autres créances	573 882	27 191	1 533	-	602 606
Portefeuille Escompte	561 490	135 836	309	-	697 635
Crédits à la clientèle non échus	1 209 996	478 117	1 074 873	516 382	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	302 913	-	-	-	302 913
Produits à recevoir	31 530	-	-	-	31 530
Produits perçus d'avance	(21 057)	-	-	-	(21 057)
Créances impayées	346 823	-	-	-	346 823
Total autres concours à la clientèle	2 431 695	613 953	1 075 182	516 382	4 637 212
Crédits sur ressources spéciales extérieures	1 526	15 753	47 843	23 927	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	-	-	-	984
Total Crédits sur ressources spéciales	2 510	15 753	47 843	23 927	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 008 087	656 897	1 224 885	577 293	5 329 851

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	515	3	569 068	569 586
Avances sur placements à terme	-	-	30 761	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 259	2 259
Total comptes débiteurs & Autres créances	515	3	602 088	602 606
Portefeuille Escompte	6 173	-	691 462	697 635
Crédits à la clientèle non échus	20 421	253	3 258 694	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	-	-	302 913	302 913
Produits à recevoir	5	12	31 513	31 530
Produits perçus d'avance	-	-	(21 057)	(21 057)
Créances impayées	-	-	346 823	346 823
Total autres concours à la clientèle	26 599	265	4 610 348	4 637 212
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	89 049	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	984	984
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	90 033	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	27 114	268	5 302 469	5 329 851

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 376 725 KDT au 31 décembre 2019, contre 1 366 910 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 9 815 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres d'investissement (1)	1 304 959	1 301 626
Parts dans les entreprises liées (2)	43 535	33 034
Titres de participations (3)	53 258	49 916
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 401 752	1 384 576
Créances rattachées	39 070	34 828
Total brut du portefeuille d'investissement	1 440 822	1 419 404
Provisions	(64 097)	(52 494)
Total provisions et plus-value réservées	(64 097)	(52 494)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 376 725	1 366 910

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements		Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
	hors FG	fonds gérés				
Valeur Brute 31.12.18	942 174	357 452	2 000	50 666	33 034	1 385 326
Montant restant à libérer	-	-	-	(750)	-	(750)
Créances rattachées	30 384	4 390	39	-	15	34 828
Provisions & Agios réservés 31.12.18	-	(46 470)	-	(4 248)	(1 776)	(52 494)
Total net au 31.12.18	972 558	315 372	2 039	45 668	31 273	1 366 910
Acquisition 2019	75 850	-	3 000	4 042	10 641	93 533
Cession / Remboursements 2019	(70 367)	(5 150)	-	(450)	(140)	(76 107)
Reclassements 2019	-	-	-	-	-	-
Valeur Brute 31.12.19	947 657	352 302	5 000	54 258	43 535	1 402 752
Montant restant à libérer	-	-	-	(1 000)	-	(1 000)
Créances rattachées	32 265	6 513	73	-	219	39 070
Dotations	(600)	(15 458)	-	(1 369)	(4 053)	(21 480)
Reprise	-	5 541	-	150	4 186	9 877
Reclassements 2019	-	-	-	-	-	-
Provisions & Agios réservés 31.12.19	(600)	(56 387)	-	(5 467)	(1 643)	(64 097)
Total net au 31.12.19	979 322	302 428	5 073	47 791	42 111	1 376 725

(1) Titres d'investissement

Cette sous-rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Bons de trésor	909 793	883 325
Bons de Trésor	907 901	843 407
Décotes	1 608	[3 548]
Primes	(27 667)	16 958
Créances rattachées / Bons de trésor	27 951	26 508
Obligations (1.1)	69 529	89 233
Obligations brutes	65 815	85 357
Provisions sur Emprunts Obligataires	(600)	-
Créances rattachées	4 314	3 876
Fonds gérés (1.2)	302 428	315 372
Encours brut des fonds gérés	352 302	357 452
Provision sur fonds gérés	(56 387)	(46 470)
Créances rattachées	6 513	4 390
Total net au 31.12.19	1 281 750	1 287 930

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 399	-	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	400	-	20 000
ATL 2015/1	800	-	40 000
BH Subordonné 2015	800	-	40 000
BH 2009	1 152	-	30 000
BTE 2010	430	-	43 000
BTE 2016	600	-	10 000
BNA 2011	5 000	-	50 000
BNA SUB 2017/2	4 500	-	45 000
UIB SUB 2015	600	-	30 000
UIB 2011	400	-	20 000
ATL 2017/1	3 000	-	50 000
ATL SUB 2017	1 000	-	10 000
STB SUB 2017/1	1 200	-	20 000
BTL 2017-1	600	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
BH 2013/1	994	-	70 000
ATL 2013/2	1 000	-	50 000
Emprunt National	12 000	-	300 000
UNIFACTOR 2015	800	-	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	800	-	20 000
ATL 2015/2	1 140	-	28 500
BH SUB 2016/1 TV	800	-	20 000
BH SUB 2016/1 TF	400	-	10 000
BH SUB 2017	1 200	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	600	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	400	-	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	600	-	10 000
HL 2017-03	800	-	10 000
ATL 2017-2	1 600	-	20 000
BH SUB 2018	2 400	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	4 000	-	50 000
BTE 2019	1 000	-	10 000
ATL 2019-1	2 000	-	20 000
Total	65 815	600	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 352 302 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.19
Fonds ATD SICAR	341 799	6 319	348 312	48 384
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	151	8 145	6 830
Fonds STB SICAR	180	3	180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	928	423
Fonds SENED SICAR	1 250	23	1 250	570
Total	352 302	6 513	358 815	56 387

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 43 535 KDT au 31 décembre 2019. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2019
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,60%	1 598	67
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	153
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	219
ATL	28 170	13 252 691	40,78%	-	1 631
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	6 118	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,15%	-	5
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,62%	-	9
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,67%	-	-
SARI	66	659	2,00%	36	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	105
IRADETT 50	70	7 000	13,01%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	25,15%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,18%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	2,76%	-	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	43 535			1 643	2 193

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation	54 258	50 666
Provisions sur titres de participation	(5 467)	(4 248)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(1 000)	(750)
Total	47 791	45 668

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2019
Titres cotés	1 361			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	51 897			5 467
TUNISIE CLEARING	279	60 000	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	273	292 200	3,29%	-
COTUNAE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	340
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	131
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	166
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	92
SOTE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	196
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	12
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	672
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1 229
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	97
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	45
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	333
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	10
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	86
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	-
FCPR "ALTER MED"	3 535	1 500	11,09%	1 338
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	13
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	57
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	21,28%	36
FCPR TDF 3	5 999	596	29,80%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	31
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	18,37%	65
Académie de Banques et Finances	-	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,68%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	0	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	30,77%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	100,00%	-
Total	54 258			5 467

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2018
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 553	15
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 743	136
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	19 724	1 601
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	7091	547
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 171	83 980	9 039
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	612	6 264	1 141
SANADET SICAV	Le Carré de l'Or les Jardins du Lac2-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	93 919	5 470
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	30 385	1 576
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fonds Commun de Placement	30	7 910	-509
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	2 331	-1 747
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	31 384	4 513
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	907	-15
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	369	42
SALAMETT CAP	Le Carré de l'Or les Jardins du Lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	74 439	3 556
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	4 220	252

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2019 à 82 690 KDT contre 70 919 KDT au 31.12.2018.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.18	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.19	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	VCN au 31.12.19
1) Immobilisation Incorporelles	38 873	9 149	-	48 022	(25 781)	(5 498)	-	(31 279)	16 743
Logiciels	38 326	9 146	-	47 472	(25 630)	(5 487)	-	(31 117)	16 355
Droit au bail	429	-	-	429	(151)	(11)	-	(162)	267
Autres immobilisations incorporelles	118	3	-	121	-	-	-	-	121
2) Immobilisations Corporelles	155 352	7 257	(6 165)	156 444	(105 608)	(9 545)	6 138	(109 014)	47 430
Immobilisation d'exploitation	76 707	2 659	-	79 366	(47 416)	(3 148)	-	(50 564)	28 802
Terrains d'exploitation	5 153	-	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 583)	(189)	-	(7 772)	9 521
Aménagements de bâtiments	54 261	2 659	-	56 920	(39 833)	(2 959)	-	(42 792)	14 128
Immobilisation hors exploitation	8 908	-	-	8 908	(7 287)	(178)	-	(7 465)	1 443
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	-	-	8 872	(7 287)	(178)	-	(7 465)	1 407
Matériels & Mobilier de bureau	8 972	1 423	(395)	10 000	(6 188)	(600)	378	(6 410)	3 590
Matériels de transport	10 526	2 041	(1 327)	11 240	(7 792)	(1 228)	1 321	(7 699)	3 541
Matériels informatiques	45 034	1 023	(4 443)	41 614	(34 380)	(4 146)	4 439	(34 087)	7 527
Matériels de sécurité	5 188	98	-	5 286	(2 531)	(243)	-	(2 774)	2 512
Autres immobilisations	17	13	-	30	(14)	(2)	-	(16)	14
3) Immobilisations encours	7 986	10 532	-	18 517	-	-	-	-	18 517
Immobilisations corporelles encours	4 468	836	-	5 303	-	-	-	-	5 303
Immobilisations incorporelles encours	3 518	9 696	-	13 214	-	-	-	-	13 214
Total	202 211	26 937	(6 165)	222 983	(131 392)	(15 043)	6 138	(140 293)	82 690

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 102 562 KDT contre 104 600 KDT au 31.12.2018, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes d'attente	70 723	76 114
Crédits & Avances au Personnel	29 709	25 589
Impôts Actif	6 864	5 996
Charges à répartir	844	1 589
Stocks Imprimés & Fournitures	1 655	1 490
Crédits pris en charge par l'Etat	272	288
Provisions pour risques et charges	(7 505)	(6 466)
Total	102 562	104 600

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 844 KDT au 31.12.2019 contre un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018, soit une diminution de 745 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.19	Résorptions cumulées 2018	Résorption Exercice 2019	Résorptions cumulées 2019	V.Nettes 31.12.19
Autres charges à répartir	5 669	3 954	871	4 825	844
Total	5 669	3 954	871	4 825	844

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 674 000 KDT enregistrant ainsi une baisse de 111 000 KDT par rapport au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès de la BCT Dinars	674 000	785 000
Total	674 000	785 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 219 178 KDT contre un solde de 113 387 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	202 329	102 851
Dépôts et avoirs des établissements financiers	16 849	10 536
Total	219 178	113 387

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Etablissements bancaires	202 329	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	197 593	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	2 916	3 991
Etablissements financiers	16 849	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 849	10 536
Total	219 178	113 387

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	155 836	30 780	15 713	-	202 329
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	-	-	-	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	151 100	30 780	15 713	-	197 593
Emprunts auprès des établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	2 916	-	-	-	2 916
Etablissements financiers	16 849	-	-	-	16 849
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 849	-	-	-	16 849
Total	172 685	30 780	15 713	-	219 178

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	202 329	202 329
Dépôts et avoirs des établissements financiers	5 114	10 553	1 182	16 849
Total	5 114	10 553	203 511	219 178

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 242 762 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 4 655 248 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1 663 766	1 544 504
Dépôts à terme	2 187 726	1 782 709
Comptes d'épargne	1 157 989	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	222 658	238 151
Dettes rattachées	10 623	7 365
Total	5 242 762	4 655 248

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 663 766	-	-	-	1 663 766
Dépôts à terme	798 713	1 164 907	222 721	1 385	2 187 726
Comptes d'épargne	1 157 989	-	-	-	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	222 658	-	-	-	222 658
Dettes rattachées	10 623	-	-	-	10 623
Total	3 853 749	1 164 907	222 721	1 385	5 242 762

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	10	4 627	1 659 129	1 663 766
Dépôts à terme	-	-	2 187 726	2 187 726
Comptes d'épargne	-	-	1 157 989	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	222 658	222 658
Dettes rattachées	-	-	10 623	10 623
Total	10	4 627	5 238 125	5 242 762

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 293 122 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 248 267 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 44 855 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts matérialisés	162 047	92 025
Emprunts obligataires	23 325	25 406
Emprunts subordonnés	130 749	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 973	5 390
Ressources spéciales	131 075	156 242
Ressources extérieures	128 169	153 107
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ressources extérieures en devises	57 864	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Dettes rattachées sur ressources spéciales	992	1 051
Total	293 122	248 267

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ligne BIRD	7 674	8 820
Ligne Italienne	5 001	4 153
Ligne Espagnole	5 454	5 747
Ligne Française	5 750	5 599
Ligne FADES	7 247	7 325
Ligne KFW	35 253	42 304
Ligne AFD	3 926	5 050
Ressources extérieures en devises	57 864	74 109
Ligne BEI	57 864	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Total	130 083	155 191

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	7 973	2 999	51 117	99 958	162 047
Emprunts obligataires	-	2 081	8 119	13 125	23 325
Emprunts subordonnés	-	918	42 998	86 833	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 973	-	-	-	7 973
Ressources spéciales	4 732	17 652	70 044	38 647	131 075
Ressources extérieures	1 826	17 652	70 044	38 647	128 169
Ressources extérieures en dinars	1 405	11 244	44 313	13 343	70 305
Ressources extérieures en devises	421	6 408	25 731	25 304	57 864
Ressources budgétaires	1 914	-	-	-	1 914
Dettes rattachées sur ressources spéciales	992	-	-	-	992
Total	12 705	20 651	121 161	138 605	293 122

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	16 747	-	145 300	162 047
Emprunts obligataires	3 380	-	19 945	23 325
Emprunts subordonnés	12 146	-	118 603	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 221	-	6 752	7 973
Ressources spéciales	-	-	131 075	131 075
Ressources extérieures	-	-	128 169	128 169
Ressources extérieures en dinars	-	-	70 305	70 305
Ressources extérieures en devises	-	-	57 864	57 864
Ressources budgétaires	-	-	1 914	1 914
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	992	992
Total	16 747	-	276 375	293 122

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 175 548 KDT au 31 décembre 2019 contre 60 811 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 114 737 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frais liés au Personnel	31 329	29 553
Divers frais à payer	16 126	12 005
Impôts Passifs	16 664	18 271
Provisions pour risques et charges	6 154	7 247
Comptes d'attente	105 275	(6 265)
Total	175 548	60 811

La banque a reçu en date du 30 Décembre 2019, la notification des résultats de la mission de contrôle de l'année 2015. De même, la banque a reçu en date du 13 mars 2020, la notification des résultats de la mission de contrôle des années 2016, 2017 et 2018. Ces notifications ont comporté :

1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et des pénalités s'y rattachant de 741 KDT pour 2015 et de 2 322 KDT pour 2016, 2017 et 2018.

2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,195MDT.

La liquidation de l'impôt dans le cadre d'une conciliation avec l'administration fiscale exigera la constatation des deux éléments ci-dessus.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2019 ont atteint 545 754 KDT fin 2019 contre 546 454 KDT fin 2018, soit une diminution de 700 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible(*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	7 318	546 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2018											
Réserve pour réinvestissement						1 000			(682)	(318)	-
Dividendes										(7 000)	(7 000)
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2018 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	-	539 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2019										6 300	6 300
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6 300	545 754

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2019 à 251 869 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumises à un régime fiscal particulier :	118 990(*)
Autres Réserves :	3 975

*) Ces réserves comportent un montant de 5 150 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2019.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 733 375 KDT au 31 décembre 2019 contre 679 462 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
en faveur des banques	339 460	261 409
en faveur de la clientèle	393 915	418 053
Total	733 375	679 462

La ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	339 460	339 460
en faveur de la clientèle	-	-	393 915	393 915
Total	-	-	733 375	733 375

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 207 179 KDT, au 31 décembre 2018, à 396 048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits documentaires Import	248 820	138 201
Crédits documentaires Export	147 228	68 978
Total	396 048	207 179

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	248 820	248 820
Crédits documentaires Export	-	-	147 228	147 228
Total	-	-	396 048	396 048

Note 16. Actifs en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 722 000 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Effets refinançables données en garantie	428 000	390 000
BTA données en garantie	282 000	320 000
Emprunt national donné en garantie	12 000	18 000
Total	722 000	728 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 166 475 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement donnés	165 475	230 569
En faveur de la clientèle	165 475	230 569
Engagements sur Titres	1 000	750
Participations non libérées	1 000	750
Total	166 475	231 319

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	3 000	-	162 475	165 475
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	3 000	-	162 475	165 475
Engagements sur Titres	-	-	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	3 000	-	163 475	166 475

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à 1 085 302 KDT contre 786 434 KDT au 31 décembre 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Garanties reçues de l'Etat	1 129	1 143
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	321 747	267 369
Garanties reçues de la clientèle	762 426	517 922
Total	1 085 302	786 434

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	746	66 943	176 220	285 363
1	144	24 580	27 903	255 187
2	80	-	135	7 374
3	77	131	84	12 694
4	82	3 200	19 090	115 199
5	-	3 460	-	86 609
Total général	1 129	98 314	223 432	762 426

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 968 KDT et se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues au comptant à livrer	(6 651)	(13 348)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 619	10 615
Total	3 968	(2 733)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à (340 070) KDT et se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues à terme à livrer	(345 666)	(280 816)
Devises achetées à terme à recevoir	5 596	46 023
Total	(340 070)	(234 793)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 410 298 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	12 842	10 389
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 002	4 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 840	5 439
Opérations avec la clientèle	397 456	346 982
Intérêts sur crédit CT & MLT	334 168	291 204
Intérêts sur comptes courants débiteurs	63 288	55 778
Total	410 298	357 371

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 65 169 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 66 012 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Commissions sur comptes et moyens de paiement	40 650	42 488
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 057	8 158
Récupérations et autres commissions	11 309	10 912
Commissions sur opérations internationales	4 153	4 454
Total	65 169	66 012

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 254 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 24 595 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Gain net sur titres de placement	59	1 325
Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
Total	22 254	24 595

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	59	1 325
Total Gain net sur titres de placement	59	1 325

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Profit/ Perte sur opérations de change	2 149	5 272
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(3 512)	(143 389)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	23 558	161 387
Total Gain net sur opérations de change	22 195	23 270

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 76 643 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 74 470 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 948	71 201
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	493	440
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 202	2 829
Total	76 643	74 470

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	56 260	57 416
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	11 422	6 651
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	24	75
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 103	6 925
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	134
Total	73 948	71 201

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Produits sur bons de trésor	54 439	53 573
Décote sur bons de trésor	(533)	(1 038)
Prime sur bons de trésor	2 354	4 881
Total	56 260	57 416

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 321 554 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 263 244 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts encourus et charges assimilées	321 480	263 184
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	72 371	88 835
Opérations avec la clientèle	234 247	161 786
Emprunts et ressources spéciales	14 862	12 563
Autres intérêts et charges	74	60
Total	321 554	263 244

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 42 545 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	35 321	54 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 295	2 766
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	13 074	14 443
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	5 834	4 364
Frais de recouvrement	969	455
Total dotations	58 493	76 579
Pertes sur créances	2 344	4 249
Total dotations & pertes et radiations sur créances	60 837	80 828
Reprises de provisions sur créances douteuses	(11 384)	(17 744)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 067)	(5 900)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(5 841)	(360)
Total Reprises	(18 292)	(24 004)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(18 292)	(24 004)
Total	42 545	56 824

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 603 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	21 481	16 054
Plus-value sur cession de titres de participations	-	-
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(9 878)	(66)
Total	11 603	15 988

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 101 230 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 93 579 KDT au cours de l'exercice 2018, soit une augmentation de 7 651 KDT.

Désignation	2019	2018
Rémunération du personnel	79 113	73 155
Charges sociales	18 705	17 058
Autres charges liées au personnel	3 413	3 366
Total	101 230	93 579

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 59 927 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 54 092 KDT au cours de l'exercice 2018, soit une augmentation de 5 834 KDT.

Désignation	2019	2018
Frais d'exploitation non bancaires	18 185	16 423
Autres charges d'exploitation	41 742	37 669
Total	59 927	54 092

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Désignation	2019	2018
Plus-values sur cession des immobilisations	(626)	(891)
Autres résultats exceptionnels	1 270	2 045
Total	644	1 154

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Contribution conjoncturelle	52	130
Total	52	130

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 0,063 dinars contre 0,073 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Désignation	2019	2018
Résultat net en KDT	6 300	7 318
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,063	0,073
Résultat dilué par action (en DT)	0,063	0,073

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de (38 297) KDT contre un solde de (373 697) KDT au 31 décembre 2018 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	269 710	198 054
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	248 537	397 638
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(556 544)	(969 388)
Total	(38 297)	(373 697)

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Réinvestissements exonérés

Au titre du résultat de l'exercice 2019, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 6 300 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence, de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 2 205 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois subordonné à l'emploi du montant de réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2020 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 33. Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants de la banque incluent le Président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme	1 325	40	834	-	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 325	40	834	-	31	-	344	-

Note 34. Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 1er Mars 2020. Depuis cette date un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Face à cette situation, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie, à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07, a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

La banque est tenue d'appliquer les mesures prévues dans ces différentes circulaires.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention sur le fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

Note 35. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 225 770 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaires	Engagement 31.12.2019		Engagement 31.12.2018		Président du Conseil d'Administration	
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	142 845	5 683	148 528	119 870	6 396	126 266
Groupe BEN SEDRINE	5 227	10	5 237	5 814	10	5 824
Groupe ABBES	14 528	21 583	36 111	33 787	20 478	54 265
Groupe RIDHA ZERZERI	35 592	302	35 894	32 713	202	32 914
Total	198 192	27 578	225 770	192 184	27 086	219 270

- L'encours total au 31 décembre 2019 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 59 451 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2019	31.12.2018
UNIFACTOR	12 056	13 206
CODIS	12 039	11 772
Arab Tunisian Lease	13 617	15 861
ATD SICAR	265	528
SARI	21 474	20 186
Total	59 451	61 553

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2019 sur les entreprises liées s'élève à 11 340 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2019	31.12.2018
UNIFACTOR	800	1 200
Arab Tunisian Lease	10 540	14 110
Total	11 340	15 310

- L'encours au 31 décembre 2019 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et comptes courants	12 900	16 779
Emprunts et comptes courants	(75 132)	(389)

Au cours de l'exercice 2019, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. Suite aux remboursements effectués au cours de 2019, qui ont totalisé un montant de 5 150 KDT, l'encours des fonds gérés par ATD SICAR est passé de 346 949 KDT au 31.12.2018 à 341 799 KDT au 31.12.2019.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,6% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,15% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 13,01% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 25,15% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,18% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 2,76% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,67% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,62% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2019, rétrocèdera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0,2% sur le volume.





البنك التونسي العربي
البنك العربي التونسي
البنك العربي التونسي

البنك التونسي العربي
البنك العربي التونسي
البنك العربي التونسي

96 Le Groupe ATB

LES SOCIETES DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

Société	Activité	Capital mD (au 31/12/2019)
ARAB TUNISIAN LEASE ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	32.500
ATL LOCATION LONGUE DUREE ATL LLD	Location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers	1.000
SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES -SARI	Société de Promotion Immobilière	3.300
ARAB TUNISIAN INVEST ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS AFC	Intermédiation en Bourse	4.000
UNION DE FACTORING UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
COMPUTER DISTRIBUTION CODIS	Commercialisation en gros de matériels informatiques et autres produits : ordinateurs, accessoires, fournitures.	4.400
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions -obligations)	5.646
SANADETT SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	64.711
AXIS TRESORERIE SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	33.203
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	Fonds commun de placement de type mixte	6.877
FCP IRADETT 50	Fonds commun de placement de type mixte	601
FCP IRADETT CEA	Fonds commun de placement de type mixte	373
FCP SALAMETT PLUS	Fonds commun de placement de type obligataire	2.684
FCP SALAMETT CAP	Fonds commun de placement de type obligataire	62.303

PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATB

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL

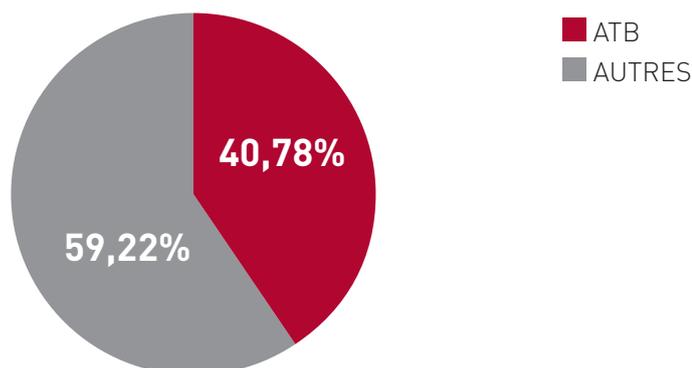
Capital & Actionnariat

Capital Social : 32.500.000 (DT)

Nombre d'actions : 32.500.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers. Elle a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. L'activité de l'ATL couvre tous les secteurs économiques : industrie, services, agriculture, nouvelles technologies.

Principaux indicateurs

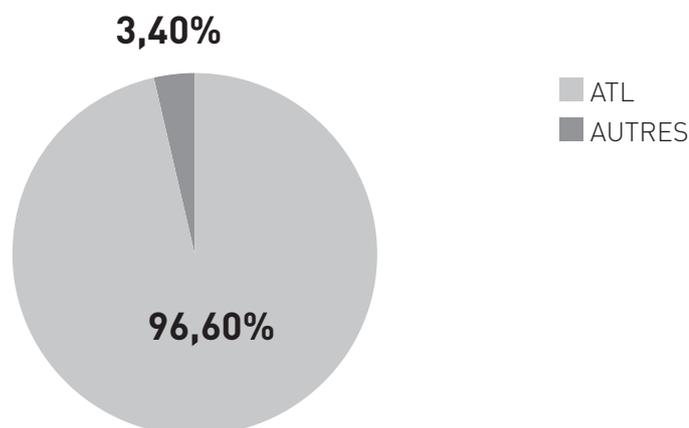
	2017	2018	2019
Total Bilan (md)	668 027	701 645	619 257
Capitaux propres (md)	81 101	83 890	96 307
Capital (md)	25 000	25 000	32 500
Chiffres d'affaires (md)	59 063	67 287	68 723
Résultat Net (md)	10 655	9 039	1 667
Bénéfice /Action	0,426	0,362	0,051
Dividende/Action	0,250	0,200	-
Cours de l'action	3,090	2,678	3,269
PER	7,2	7,4	64,1
Dividend Yield	8,1%	7,5%	-

ATL LOCATION LONGUE DURÉE – ATL LLD

Capital & Actionnariat

Capital Social : 1.000.000 (DT)
Nombre d'actions : 1.000.000 actions
Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de l'ATL LLD

L'ATL LLD a pour objet principal la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers. Elle a été créée en octobre 2019 à l'initiative de l'Arab Tunisian Lease qui détient 99,6% de son capital. Le démarrage effectif de l'activité est prévu pour l'année 2020.

Principaux indicateurs

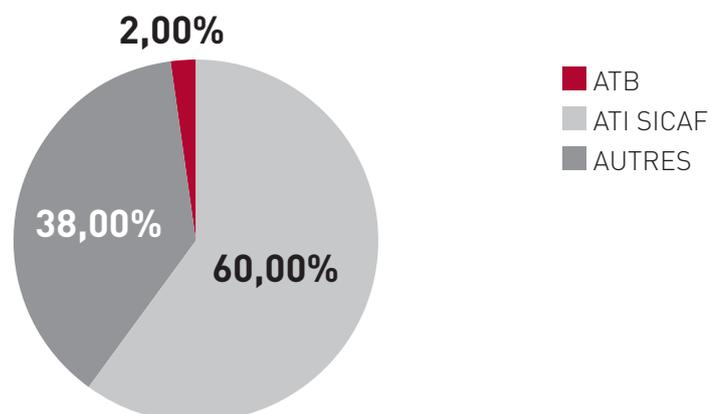
	2019
Total Bilan (md)	1 027
Capitaux propres (md)	1 000
Capital (md)	1 000
Chiffres d'affaires (md)	-
Résultat Net (md)	-
Bénéfice /Action	-
Dividende/Action	-

SOCIÉTÉ ARABE DE RÉALISATIONS IMMOBILIERES – SARI

Capital & Actionnariat

Capital Social : 3.300.000 (DT)
 Nombre d'actions : 33 000 actions
 Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de la SARI

La Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » a été créée en 1995 à l'initiative de l'ATB et de l'ATI SICAF. SARI est une société anonyme, spécialisée dans la promotion immobilière.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019*
Total Bilan (md)	23 731	25 320	23 271
Capitaux propres (md)	4 077	2 331	- 1 132
Capital (md)	3 300	3 300	3 300
Chiffres d'affaires (md)	4 465	1 609	1 080
Résultat Net (md)	-273	-1 747	- 3 463
Bénéfice / Action	-	-	-
Dividende par Action	-	-	-

*chiffres provisoires

ARAB TUNISIAN INVEST- ATI SICAF

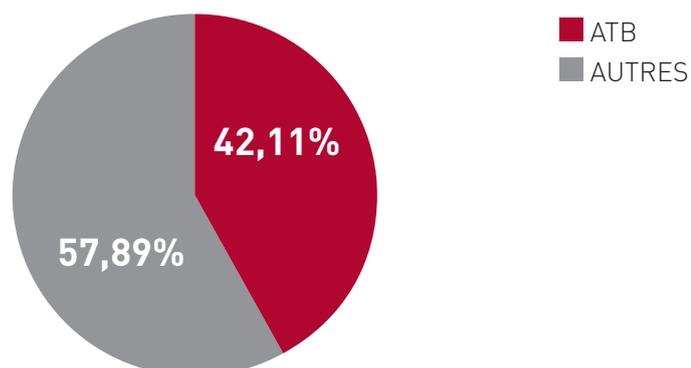
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.775.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, créée en Mai 1994, opère dans le secteur financier. L'ATI SICAF est une société d'investissement à capital fixe ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Bilan (md)	7 406	7 551	9 773
Capitaux propres (md)	6 948	7 091	6 053
Capital (md)	5 775	5 775	5 775
Chiffres d'affaires (md)	933	1 110	686
Résultat Net (md)	396	548	-518
Bénéfice / Action	0,343	0,474	-
Dividende par Action	0,350	0,450	-

ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR

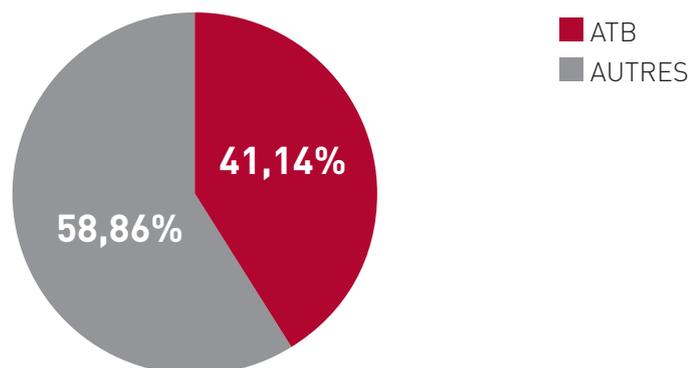
Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.187.500 (DT)

Nombre d'actions : 218.750

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR créée en Mars 2001 est une société d'investissement à capital risque ayant pour objet la participation pour son propre compte et/ ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

Principaux indicateurs

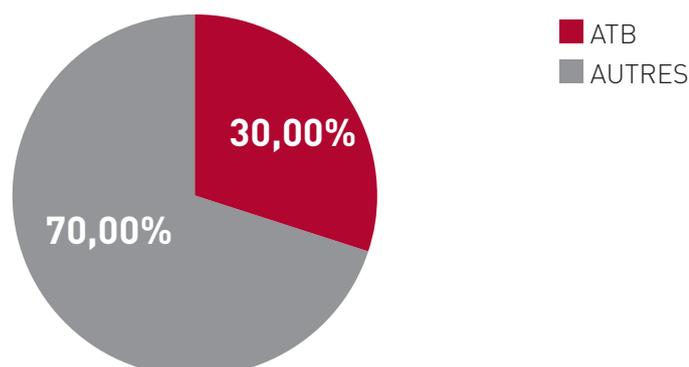
	2017	2018	2019
Total Bilan (md)	394 859	411 224	414 501
Capitaux propres (md)	18 495	19 724	21 632
Capital (md)	2 187	2 187	2 187
Chiffres d'affaires (md)	6 209	5 637	6 283
Résultat Net (md)	2 301	1 601	2 280
Bénéfice / Action	10,519	7,318	10,421
Dividende par Action	1,700	1,700	1,800

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC

Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.000.000 (DT)
Nombre d'actions : 800.000 actions
Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est une société d'intermédiation en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank. Elle offre une large gamme de services financiers aux investisseurs : Particuliers, Entreprises et Institutionnels, notamment :

- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: évaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Bilan (md)	9 423	7 788	10 414
Capitaux propres (md)	4 530	4 553	4 250
Capital (md)	4 000	4 000	4 000
Chiffres d'affaires (md)	2 647	2 738	2 421
Résultat Net (md)	107	15	-310
Bénéfice /Action	0,133	0,019	-
Dividende par Action	-	-	-

UNION DE FACTORING - UNIFACTOR

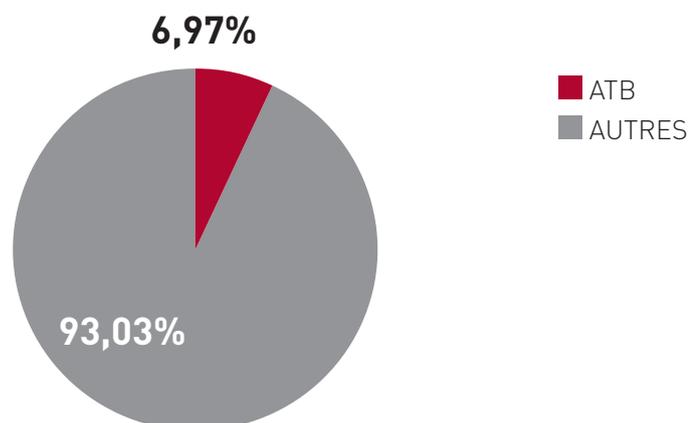
Capital & Actionnariat

Capital Social : 15.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

Principaux indicateurs

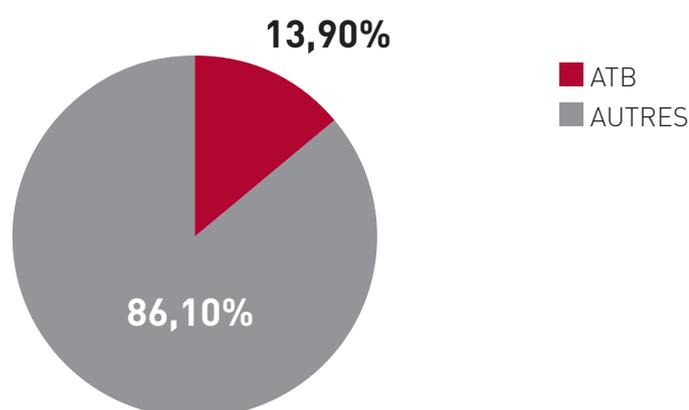
	2017	2018	2019
Total Bilan (md)	173 701	173 731	174 547
Capitaux propres (md)	28 277	31 384	34 778
Capital (md)	15 000	15 000	15 000
Chiffres d'affaires (md)	16 666	20 544	23 189
Résultat Net (md)	4 058	4 513	4 951
Bénéfice /Actions	1,353	1,504	1,650
Dividende par Action	0,450	0,500	0,500

COMPUTEUR DISTRIBUTION - CODIS

Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.400.000 (DT)
Nombre d'actions : 44.000 actions
Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de CODIS

Créé en 1998, CODIS est un fournisseur leader de solutions d'infrastructure e-business (Serveurs, Stockage, PC, Imprimantes, Internet Security Systems solutions ...) pour les professionnels du marché de l'informatique. Cette société est l'un des principaux acteurs du marché de l'Informatique en Tunisie et ce grâce à l'offre innovante d'un large éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée (intégration, formation, logistique, marketing...).

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019*
Total Bilan (md)	22 907	27 470	27 031
Capitaux propres (md)	5 123	6 264	8 515
Capital (md)	2 200	4 400	4 400
Chiffres d'affaires (md)	27 933	35 249	51 859
Résultat Net (md)	725	1 141	2 251
Bénéfice /Actions	32,962	25,930	51,167
Dividende par Action	100	-	-

*chiffres provisoires

ARABIA SICAV

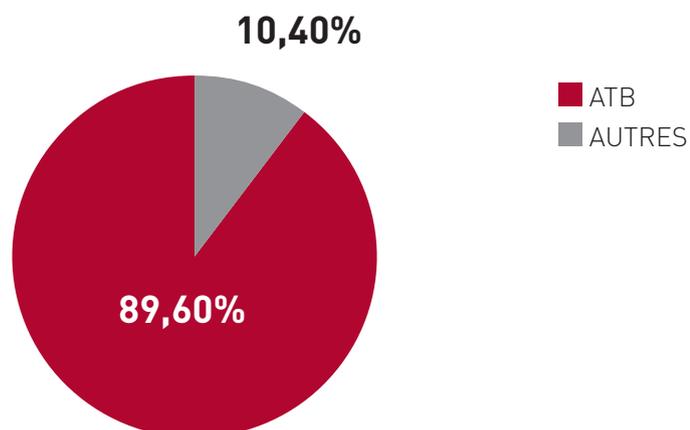
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.646.394 (DT)

Nombre d'actions : 91.895

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de l'ARABIA SICAV

Créée en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeurs obligataires et monétaires.

Principaux indicateurs

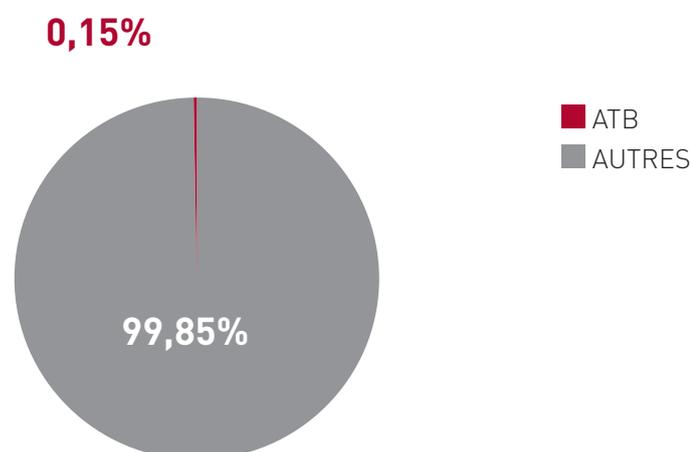
	2017	2018	2019
Total Actif (md)	5 786	5 829	5 849
Capital (md) (variable)	5 614	5 666	5 646
Revenus (md)	154	185	231
Résultat Net (md)	269	136	212
Dividende par Action	0,583	0,819	1,398
Valeur liquidative	60,448	61,316	62,848
Rendement	4,91%	2,40%	3,83%

SANADETT SICAV

Capital & Actionnariat

Capital Social : 64.710.829 (DT)
Nombre d'actions : 619.594
Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité de Sanadett SICAV

Sanadett Sicav, créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières principalement en emprunts d'Etat et en obligations privées.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Actif (md)	123 263	94 071	68 075
Capital (md) (variable)	118 529	89 456	64 711
Revenus (md)	7 158	6 385	4 886
Résultat Net (md)	5 417	5 470	4 275
Dividende par Action	4,020	5,200	5,271
Valeur Liquidative	108,251	109,454	109,712
Rendement	3,61%	4,83%	4,99%

AXIS TRESORERIE SICAV

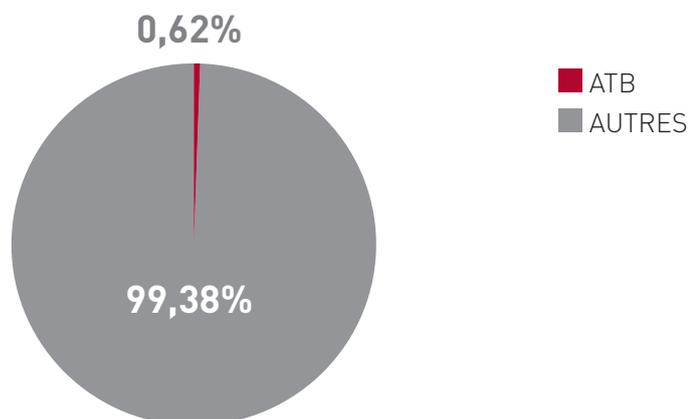
Capital & Actionnariat

Capital Social : 33.202.512 (DT)

Nombre d'actions : 320.067

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Activité d'AXIS TRESORERIE SICAV

Créée en 2003 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire.

Principaux indicateurs

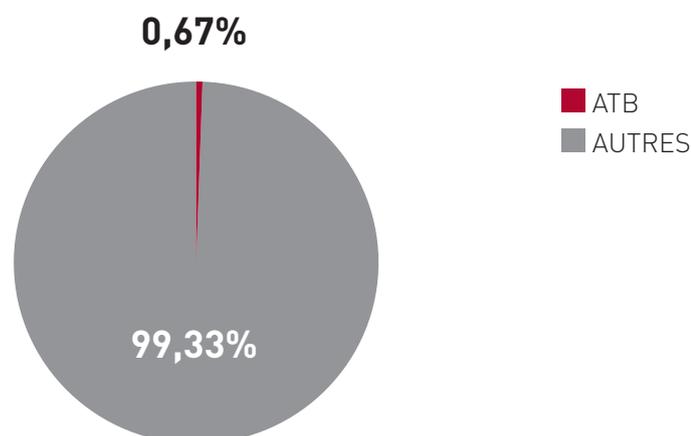
	2017	2018	2019
Total Actif (md)	41 226	30 452	34 848
Capital (md) (variable)	39 574	29 119	33 203
Revenus (md)	2 309	1 959	1 749
Résultat Net (md)	1 772	1 576	1 488
Dividende par Action	3,972	4,502	-
Valeur Liquidative	107,352	108,015	108,662
Rendement	3,76%	4,24%	4,77%

AXIS CAPITAL PRUDENT

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 6.876.522 (DT)
Nombre de parts : 4.477 parts
Valeur nominale : 1 000 DT

Répartition du capital : 31/12/2018



Objet

Créé en février 2004 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION (devenue BMCE Capital Asset Management), Axis Capital Prudent est un fonds commun de placement de type mixte qui investit aussi bien en titres à revenu fixe (bons du Trésor, obligations..) qu'en actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis. La proportion des actions ne dépasse pas les 35% du total de l'actif.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Actif (md)	15 764	7 942	9 415
Capital (md) (variable)	12 759	6 131	6 877
Revenus (md)	638	422	445
Résultat Net (md)	782	-509	-237
Dividende par Action	-	-	-
Valeur Liquidative	2 320,003	2 175,515	2 095,852
Rendement	5,43%	-6,23%	-3,66%

IRADETT 50

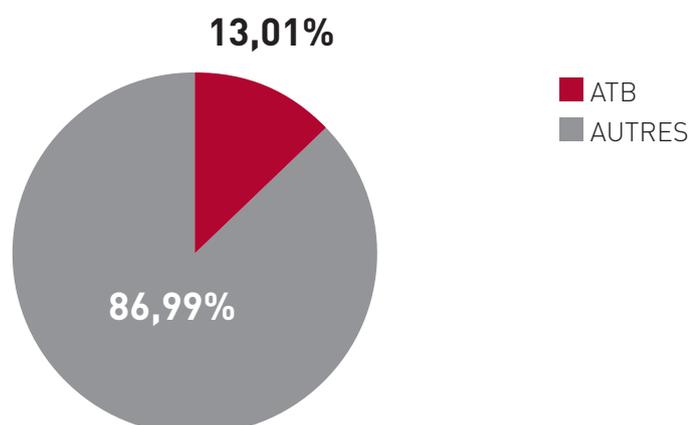
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 600.673 (DT)

Nombre de parts : 53.823 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Actif (md)	531	914	639
Capital (md)	523	888	601
Revenus (md)	17	28	31
Résultat Net (md)	17	(15)	-3
Dividende unitaire	0,151	0,255	0,323
Valeur Liquidative	11,942	11,688	11,484
Rendement	3,47%	-0,86%	0,44%

IRADETT CEA

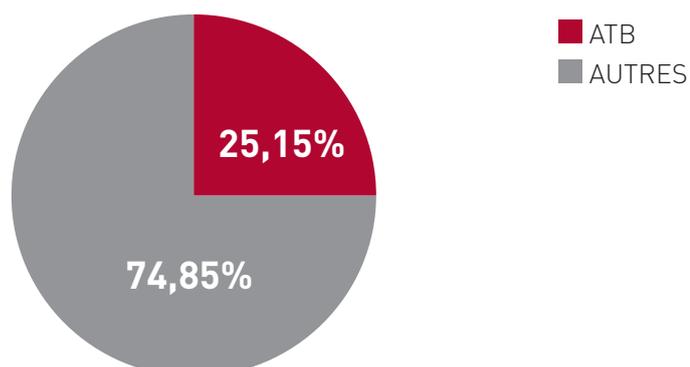
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 373.367 (DT)

Nombre de parts : 27 837 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Actif (md)	394	388	390
Capital (md) (variable)	387	360	373
Revenus (md)	11	14	11
Résultat Net (md)	37	42	-12
Dividende unitaire	0,232	0,353	0,289
Valeur Liquidative	13,447	14,630	13,702
Rendement	10,01%	10,52%	-3,93%

SALAMETT PLUS

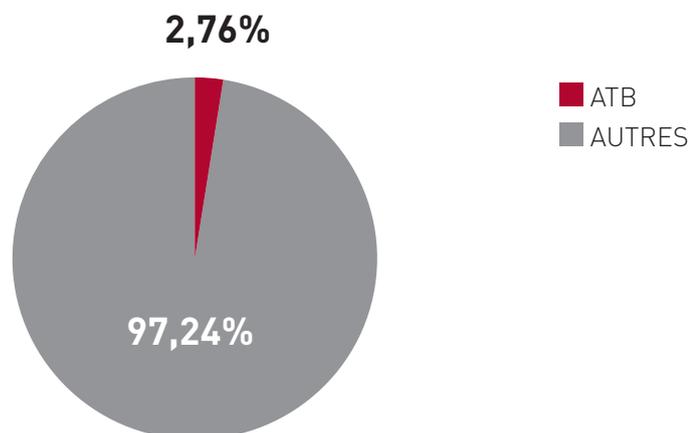
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 2.683.620 (DT)

Nombre de parts : 253.288 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Actif (md)	6 522	4 229	2 817
Capital (md) (variable)	6 251	4 028	2 684
Revenus (md)	313	285	192
Résultat Net (md)	269	252	118
Dividende unitaire	0,424	-	-
Valeur Liquidative	10,635	10,717	11,085
Rendement	4,14%	4,76%	3,43%

SALAMETT CAP

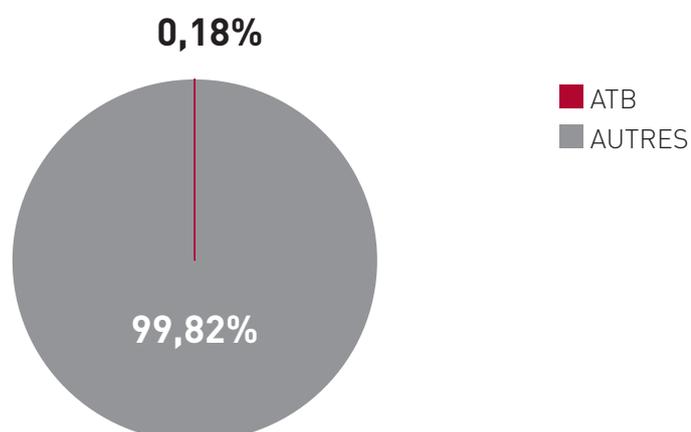
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 62.303.493 (DT)

Nombre de parts : 3.920.147 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2019



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes.

Principaux indicateurs

	2017	2018	2019
Total Actif (md)	67 478	74 522	65 548
Capital (md) (variable)	64 780	70 897	62 303
Revenus (md)	3 420	4 677	4 318
Résultat Net (md)	2 752	3 557	3 259
Dividende unitaire	-	-	-
Valeur Liquidative	15,255	15,964	16,710
Rendement	4,14%	4,65%	4,67%



البنك التونسي
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس

البنك التونسي
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس
بنك تونس
118

Rapport des
Commissaires
aux Comptes

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac - Tunis
RC : B119871997 - MF : 587570N/A/M00
Tel+00 (216) 36 400 900 /+00 (216) 36 400 902
www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville
1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank «ATB»,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 577 336 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 8 817 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank «ATB» est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers «Évaluation des engagements et des provisions y afférentes », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2019, à 5 931 003 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 151.205 KDT et à 402.193 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 56.387 KDT, soit un montant net de 295.915 KDT, représentant 4% du total bilan-actif. Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes

courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2019 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants

1. La note 2 des états financiers consolidés indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés ne sont pas audités.
2. La note 32 sur « les événements postérieurs à la date de clôture », qui précise que le groupe ATB, devant les risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, a actionné un plan de continuité d'activités à partir du 23 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités strictement nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires».
3. La note 13 sur les « Autres passifs », qui précise que la société mère ATB a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

Ainsi, au stade actuel des procédures, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans

le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 20 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

La Générale d'Audit et Conseil Membre de
CPA Associates International

Chiheb GHANMI



البنك التونسي
العربي
التونسي

البنك العربي
التونسي

البنك التونسي
العربي

البنك العربي
التونسي

124

Etats financiers
Consolidés

Arrêtés au
31 décembre 2019

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCISE CLOS LE 31-12-2019

MAI 2020

126 Bilan
consolidé

127 Etat des engagements
hors bilan consolidé

128 Etat de résultat
consolidé

129 Etat des flux de
trésorerie consolidé

130 Notes aux états
financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2019	31.12.2018	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	269 743	195 531
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	520 576	508 360
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 377 606	4 161 650
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	21 704	64 096
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 344 112	1 288 524
	Titres mis en équivalence	6	26 335	52 917
AC6	Valeurs immobilisées	7	90 766	75 140
AC7	Autres actifs	8	128 253	137 806
	TOTAL ACTIF		7 779 096	6 484 024
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	9	674 000	785 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	293 526	113 387
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11	5 233 804	4 642 736
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12	693 439	288 887
PA5	Autres passifs	13	238 666	60 279
	TOTAL PASSIF		7 133 435	5 890 289
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves groupe		467 752	471 423
CP5	Résultats reportés		767	1 449
CP6	Résultat consolidé de l'exercice		8 817	9 681
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	577 336	582 553
	Part des minoritaires dans les réserves		67 993	10 287
	Part des minoritaires dans le résultat		332	895
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		7 779 096	6 484 024

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2019	31.12.2018
PASSIFS EVENTUELS			
HB01 Cautions, avals et autres garanties données	15	756 044	679 462
HB02 Crédits documentaires	16	396 048	207 179
HB03 Actifs donnés en garantie	17	722 000	728 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 874 092	1 614 641
ENGAGEMENTS DONNES			
HB04 Engagements de financement donnés		180 416	230 569
HB05 Engagements sur titres		1 000	750
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		181 416	231 319
ENGAGEMENTS RECUS			
HB06 Garanties reçues	19	1 123 043	786 434

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	473 327	357 371
PR2	Commissions (en produits)	21	68 466	67 252
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	22 171	24 597
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	73 651	71 641
	Total produits d'exploitation bancaire		637 615	520 861
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	358 977	263 314
CH2	Commissions encourues		7 895	8 508
	Total charges d'exploitation bancaire		366 882	271 822
	Produits nets bancaires		270 743	249 039
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(54 786)	(56 824)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(12 367)	(15 988)
PR7	Autres produits d'exploitation		563	112
CH6	Frais de Personnel	27	(110 311)	(95 508)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(64 282)	(55 124)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(17 375)	(17 385)
	Résultat d'exploitation		12 184	8 322
PR8/CH9	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		576	4 446
CH11	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(372)	(1 158)
	Impôt sur les bénéfices		(2 980)	(904)
	Résultat des activités ordinaires		9 408	10 706
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(260)	(130)
	Résultat net consolidé		9 149	10 576
	Part du résultat revenant aux minoritaires		332	895
	Résultat net part du groupe		8 817	9 681

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		588 630	468 456
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(352 467)	(277 001)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		174 958	(110 651)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(1 321 373)	(162 803)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		767 712	(9 535)
Titres de placement		64 096	(7 650)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(95 628)	(91 041)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		145 118	(140 250)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		9 934	-
Impôt sur les sociétés		(4 212)	(2 588)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(23 233)	(333 063)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		61 746	79 440
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(31 268)	101 962
Acquisitions / Cessions sur immobilisations		(29 230)	(14 421)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		1 249	166 981
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		74 916	11 340
Remboursement d'emprunts		203 264	(7 477)
Augmentation / diminution ressources spéciales		111 516	6 719
Dividendes versés		(7 000)	(22 847)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		382 695	(12 265)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		360 711	(178 348)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(355 177)	(176 829)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	5 534	(355 177)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2019

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, la circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

II. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Filiale	Intégration globale	41,24%
Arab Tunisian Invest*	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,92%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,09%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,29%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,34%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	89,60%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	15,16%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,63%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,67%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	20,01%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,15%
FCP SALAMETT PLUS*	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,76%
FCP SALAMETT CAP*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,18%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%
SARI*	Immobilier	Associée	Mise en équivalence	40,12%
ATL LLD*	Service	Filiale	Intégration globale	41,08%

*Rapports d'audit 2019 non-communicés.

Au cours de l'exercice 2019, l'Arab Tunisian Lease a procédé à une augmentation de capital en numéraire pour 7 500 000 dinars, soit 7 500 000 actions nouvelles. L'ATB a souscrit à titre irréductible et réductible dans cette augmentation de capital. Ainsi, la participation de l'ATB dans l'ATL s'est renforcée en 2019 pour atteindre un pourcentage de contrôle direct de 40,78%. Etant donné la représentation accentuée de l'ATB dans le conseil d'administration de l'ATL, cette dernière a été considérée, en 2019, comme une filiale et par la suite elle a été consolidée par intégration globale.

Ce renforcement de la participation du Groupe ATB dans l'ATL, en 2019, a engendré l'entrée en périmètre de consolidation de 2 sociétés nouvelles SARI et ATL LLD.

Par ailleurs, il est à noter qu'au cours de l'exercice 2019, deux sorties du périmètre de consolidation ont eu lieu. Il s'agit de deux fonds communs de placements liquidés : FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT 100.

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- **Rattachement des intérêts:**

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- **Les intérêts et agios réservés:**

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- **Commissions :**

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2011-2018.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté ;
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autre part les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagé une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

IV. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnelle au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	38 907	38 232
Compte courant BCT	230 808	157 271
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	6	6
Total	269 743	195 531

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 520 576 KDT au 31 décembre 2019 contre 508 360 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 12 216 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	219 495	404 235
Prêts aux établissements bancaires	263 380	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	21
Total créances sur établissements bancaires	485 078	450 246
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 057	13 206
Prêts aux établissements financiers	28 441	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	904
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	35 498	58 114
Total	520 576	508 360

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde net de 5 377 606 KDT contre 4 161 650 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 1 215 956 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	469 634
Avances sur placements à terme	30 761	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	2 241
Autres créances	0	6 215
Total comptes débiteurs & autres créances	602 606	491 111
Portefeuille Escompte	697 635	392 623
Crédits à la clientèle non échus	3 833 532	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	302 913	286 442
Produits à recevoir	33 212	29 912
Produits perçus d'avance	(23 848)	(9 168)
Créances impayées	394 921	340 986
Total autres concours à la clientèle	5 238 364	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	89 049	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	958
Total Crédits sur ressources spéciales	90 033	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 931 003	4 599 257
A déduire couverture :		
Agios réservés	(151 205)	(116 044)
Provisions individuelles	(317 254)	(256 438)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(52 954)	(40 947)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(31 985)	(24 178)
Total Provisions et agios	(553 398)	(437 607)
Total net des créances sur la clientèle	5 377 606	4 161 650

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 21 704 à fin 2019 contre 64 096 KDT à fin 2018, soit une diminution de 42 392 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres de placement	21 704	64 096
Total	21 704	64 096

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 344 112 KDT au 31.12.2019, contre 1 288 524 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 55 588 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres d'investissement	944 561	954 677
Titres de participations	421 611	353 368
Créances rattachées	48 047	32 973
Total brut du portefeuille d'investissement	1 414 219	1 341 018
Provisions	(70 107)	(52 494)
Total provisions et plus-value réservées	(70 107)	(52 494)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 344 112	1 288 524

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 26 335 KDT à la date du 31 Décembre 2019, contre 52 917 KDT au 31 Décembre 2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres A T L	-	26 625
Titres A T I	2 856	3 034
Titres A F C	1 462	1 413
Titres UNIFACTOR	4 640	3 878
Titres Arabia Sicav	5 174	5 049
Titres Sanadett Sicav	10 305	11 347
Titres Axis Trésorerie	218	216
Titres Axis Prudent	63	65
Titres CODIS	1 184	565
FCP IRADETT 20	-	76
FCP IRADETT 50	124	122
FCP IRADETT 100	-	105
FCP IRADETT CEA	96	102
FCP SALAMETT PLUS	78	207
FCP SALAMETT CAP	118	113
SARI	18	-
Total Titres mis en équivalence	26 335	52 917

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2019 à 90 766 KDT contre 75 140 KDT au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 15 626 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.18	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.19	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	VCN au 31.12.19
1) Immobilisations Incorporelles	39318	9230	0	48548	-26095	-5571	0	-31667	16881
Logiciels	38771	9227	0	47998	-25944	-5560		-31505	16493
Droit au bail	429	0	0	429	-151	-11	0	-162	267
Autres immobilisations incorporelles	118	3	0	121	0		0	0	121
2) Immobilisations Corporelles	167475	7451	-6358	168530	-110972	-10579	6291	-115260	53264
Immobilisation d'exploitation	84887	2784	-10	87625	-50361	-3498	7	-53852	33773
Terrains d'exploitation	5167	0	0	5167	-	-	-	0	5167
Bâtiments	23893	0	0	23893	-9612	-398	0	-10010	13883
Aménagements de bâtiments	55827	2784	-10	58565	-40748	-3101	7	-43842	14723
Immobilisation hors exploitation	8908	0	0	8908	-7287	-178	0	-7465	1443
Terrains hors exploitation	36	0	0	36	0	0	0	0	36
Bâtiments	8872	0	0	8872	-7287	-178	0	-7465	1407
Matériels & Mobilier de bureau	9694	1436	-399	10731	-6754	-635	382	-7006	3724
Matériels de transport	12660	2041	-1388	13313	-8790	-1646	1345	-9091	4222
Matériels informatique	46100	1074	-4561	42613	-35220	-4374	4557	-35037	7576
Matériels de sécurité	5188	98	0	5286	-2531	-243	0	-2774	2512
Autres immobilisations	38	17	0	55	-30	-5		-35	14
3) Immobilisations encours	8012	10587	-58	18517	0	0	0	0	20542
Immobilisations corporelles encours	4494	891	-58	5303	0	0	0	0	5303
Immobilisations incorporelles encours	3518	9696	0	13214	0	0	0	0	13214
Ecart Acquisition	4116	0	0	4116	-1886	-205	0	-2091	2025
Total	214805	27278	-6417	235662	-137068	-16151	6291	-146927	90766

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à 128 253 KDT au 31.12.2019, contre 137 806 KDT au 31.12.2018, soit une diminution nette de 9 553 KD, détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits & Avances aux Personnels	29 709	25 589
Impôts Actif	6 864	5 996
Impôts différer Actif	4 040	(49)
Stocks Imprimés & Fournitures	1 655	1 490
Charges à répartir	2 774	1 589
Comptes d'attente	90 444	109 369
Crédits pris en charge par l'Etat	271	288
Provisions pour risques et charges	(7 505)	(6 466)
Total	128 253	137 806

7.1.Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 2 774 KDT au 31.12.2019 contre un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018, soit une augmentation de 1 185 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portées à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs» en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les charges à répartir ont été amorties à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.19	Résorptions cumulées 2018	Résorption Exercice 2019	Résorptions cumulées 2019	V.Nettes 31.12.19
Autres charges à répartir	8 363	3 954	1 635	5 589	2 774
Total	8 363	3 954	1 635	5 589	2 774

6. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 674 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 111 000 KDT par rapport au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès de la BCT Dinars	674 000	785 000
Total	674 000	785 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 293 526 KDT contre un solde de 113 387 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Etablissements bancaires	276 677	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	271 085	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 763	3 991
Etablissements financiers	16 858	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 859	10 536
Total	293 526	113 387

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 233 804 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 4 642 736 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1 650 036	1 531 992
Dépôts à terme	2 187 226	1 782 709
Comptes d'épargne	1 157 989	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	227 932	238 151
Dettes rattachées	10 621	7 365
Total	5 233 804	4 642 736

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 693 439 KDT au 31 Décembre 2019, contre 288 887 KDT au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 404 552 KDT

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts matérialisés	383 639	92 025
Emprunts obligataires	234 066	25 406
Emprunts subordonnés	130 749	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	18 824	5 390
Ressources spéciales	309 802	196 862
Ressources extérieures	305 415	153 107
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ressources extérieures en devises	235 110	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Autres ressources	0	40 620
Dettes rattachées sur ressources spéciales	2 473	1 051
Total	693 439	288 887

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2019 à 238 666 KDT contre 60 279 KDT à fin 2018, soit une augmentation de 178 387 KDT détaillée comme suit

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frais liés au Personnel	32 877	30 322
Divers frais à payer	74 785	11 601
Impôts Passifs	18 084	17 374
Provisions pour risques et charges	7 645	7 247
Comptes d'attente	105 275	(6 265)
Total	238 666	60 279

La banque a reçu en date du 30 Décembre 2019, la notification des résultats de la mission de contrôle de l'année 2015. De même, la banque a reçu en date du 13 mars 2020, la notification des résultats de la mission de contrôle des années 2016, 2017 et 2018. Ces notifications ont comporté :

3- Une charge fiscale au titre des impôts directs et des pénalités s'y rattachant de 741 KDT pour 2015 et de 2 322 KDT pour 2016, 2017 et 2018.

4- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,195MDT.

La liquidation de l'impôt dans le cadre d'une conciliation avec l'administration fiscale exigera la constatation des deux éléments ci-dessus.

7. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2019, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 645 661 KDT à fin 2019, contre 593 735 KDT à fin 2018, soit une augmentation de 51 926 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2019 avant affectation	Solde au 31.12.2018 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidées	468 519	472 872
Résultat consolidé	8 817	9 681
Total capitaux propres groupe	577 336	582 553
Part des minoritaires dans les réserves	67 993	10 287
Part des minoritaires dans le résultat	332	895
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	645 661	593 735

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	8 482	444 604
Arab Tunisian Lease	1 575	14 196
A F C	(105)	1 277
Arab Tunisian Invest	(8)	(282)
Arab Tunisian Develop	(1 816)	7 632
Arab Tunisian Lease LLD	-	-
UNIFACTOR	657	2 265
Arabia Sicav	115	(1 705)
Sanadett Sicav	495	(283)
Axis Trésorerie	10	8
Axis Prudent	2	31
FCP IRADETT 50	3	50
FCP IRADETT CEA	2	24
FCP SALAMETT PLUS	3	4
FCP SALAMETT CAP	6	42
CODIS	313	259
SARI	(917)	397
Total	8 817	468 519

8. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 756 044 KDT au 31 décembre 2019 contre 679 462 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
en faveur des banques	362 129	261 409
en faveur de la clientèle	393 915	418 053
Total	756 044	679 462

La ventilation par nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	362 129	362 129
en faveur de la clientèle	-	-	393 915	393 915
Total	-	-	756 044	756 044

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 207 179 KDT au 31 décembre 2018 à 396 048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits documentaires Import	248 820	138 201
Crédits documentaires Export	147 228	68 978
Total	396 048	207 179

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	248 820	248 820
Crédits documentaires Export	-	-	147 228	147 228
Total	-	-	396 048	396 048

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Effets refinançables donnés en garantie	428 000	390 000
BTA donnés en garantie	282 000	320 000
Emprunt national donné en garantie	12 000	18 000
Total	722 000	728 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 181 416 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement donnés	180 416	230 569
En faveur de la clientèle	180 416	230 569
Engagements sur Titres	1 000	750
Participations non libérées	1 000	750
Total	181 416	231 319

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	180 416	180 416
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	180 416	180 416
Engagements sur Titres	-	-	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	181 416	181 416

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à 1 123 043 KDT contre 786 434 KDT au 31 décembre 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Garanties reçues de l'Etat	1 129	1 143
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	344 415	267 369
Garanties reçues de la clientèle	777 499	517 922
Total	1 123 043	786 434

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	746	66 943	176 220	285 363
1	144	47 250	27 903	270 260
2	80	-	135	7 374
3	77	131	84	12 694
4	82	3 200	19 090	115 199
5	-	3 460	-	86 609
Total général	1 129	120 984	223 432	777 499

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 968 KDT et se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues au comptant à livrer	(6 651)	(13 348)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 619	10 615
Total	3 968	(2 733)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à (340 070) KDT et se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues à terme à livrer	(345 666)	(280 816)
Devises achetées à terme à recevoir	5 596	46 023
Total	(340 070)	(234 793)

9. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés..

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 473 327 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	12 848	10 389
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 008	4 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 840	5 439
Opérations avec la clientèle	460 479	346 982
Intérêts sur crédit CT & MLT	397 191	291 204
Intérêts sur comptes courants débiteurs	63 288	55 778
Total	473 327	357 371

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 68 466 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 67 252 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Commissions sur comptes et moyens de paiement	40 563	42 488
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 057	8 158
Récupérations et autres commissions	14 693	10 912
Commissions sur opérations internationales	4 153	5 694
Total	68 466	67 252

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 171 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 24 597 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Gain net sur titres de placement	-24	1 327
Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
Total	22 171	24 597

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	-24	1 327
Total gain net sur titres de placement	-24	1 327

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Profit/ Perte sur opérations de change	2 149	5 272
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(3 512)	(143 389)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	23 558	161 387
Total gain net sur opérations de change	22 195	23 270

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 73 651 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 71 641 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 019	68 372
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	619	440
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	14	2 829
Total	73 651	71 641

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	56 283	57 416
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 949	3 822
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	24	75
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	5 620	6 925
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	141	134
Total	73 124	68 372

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Produits sur bons de trésor	54 439	53 573
Décote sur bons de trésor	(511)	(1 038)
Prime sur bons de trésor	2 355	4 881
Total	56 283	57 416

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 358 977 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 263 314 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts encourus et charges assimilées	358 904	263 254
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	72 380	88 835
Opérations avec la clientèle	232 834	161 856
Emprunts et ressources spéciales	53 689	12 563
Autres intérêts et charges	73	60
Total	358 977	263 314

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 54 786 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	46 951	54 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 295	2 766
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	13 074	14 443
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	6 464	4 364
Frais de recouvrement	969	455
Total dotations	70 753	76 579
Pertes sur créances	3 001	4 249
Total dotations & pertes et radiations sur créances	73 754	80 828
Reprises de provisions sur créances douteuses	-11 384	(17 744)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-1 067	(5 900)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-6 516	(360)
Total reprises	-18 967	(24 004)
Total des reprises et des récupérations sur créances	-18 967	(24 004)
Total	54 787	56 824

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 367 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	22 604	16 054
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	-10 237	(66)
Total	12 367	15 988

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 110 311 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 95 508 KDT au cours de l'exercice 2018, soit une augmentation de 14 803 KDT.

Désignation	2019	2018
Rémunération du personnel	88 193	74 709
Charges sociales	18 705	17 390
Autres charges liées au personnel	3 413	3 409
Total	110 311	95 508

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 64 282 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 55 124 KDT au cours de l'exercice 2018, soit une augmentation de 9 158 KDT

Désignation	2019	2018
Frais d'exploitation non bancaires	18 184	16 613
Autres charges d'exploitation	46 098	38 511
Total	64 282	55 124

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Désignation	2019	2018
Plus-values sur cession des immobilisations	(626)	(891)
Autres résultats exceptionnels	998	2 049
Total	372	1 158

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Contribution conjoncturelle	260	130
Total	260	130

10. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de 5 534 KDT contre un solde de (355 177) KDT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Avoirs en caisses et créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	269 742	198 054
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	259 032	397 638
Titres des sociétés cotées et des sicav	21 704	18 519
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(544 944)	(969 388)
Total	5 534	(355 177)

Note 32. Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 21 Avril 2020. Depuis cette date un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Face à cette situation, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

La banque est tenue d'appliquer les mesures prévues dans ces différentes circulaires.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention sur le fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activités bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.



البنك التونسي
البنك التونسي

RESOLUTIONS ADOPTEES ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARAB TUNISIAN BANK

Mardi 23 Juin 2020

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités de déroulement de cette assemblée en présentielle et à distance via la technique de la Vidéo-Conférence, conformément aux recommandations du CMF du 19/03/2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2019 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 6300 143,851 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2019 comme suit :

PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2019	Chiffres en dinars
BENEFICE DE L'EXERCICE	6 300 143,851
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONORE	6 300 000,000
Reliquat	143,851
REPORT A NOUVEAU	767 298,350
RESERVES DEVENUES DIPONIBLES	0,000
Somme à affecter	767 442,201
RESERVE LEGALE (5%)	0,000
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000
DIVIDENDE A DISTRIBUER	000,000
REPORT A NOUVEAU	767 442,201

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisiens pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2019 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 8 816 691,349 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

